

Tsunami, Haïti :

Quelles bonnes pratiques pour les plateformes de financements non-étatiques?



Laure Pons et Véronique de Geoffroy

Juin 2010



Le Groupe URD (Urgence - Réhabilitation - Développement)

est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

Remerciements

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette réflexion et plus particulièrement Mr J.P. Cabouat pour son soutien sur l'ensemble du processus et le Professeur M. Gentilini pour son accueil à l'Académie de Médecine.

Pour tous renseignements contacter :

Groupe URD
La Fontaine des Marins
26170 PLAISIANS

Tel : + 33 (0)4.75.28.29.35
Fax : + 33 (0)4.75.28.65.44

E-mail : urd@urd.org | www.urd.org

Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

SOMMAIRE

Résumé exécutif :	5
Introduction et cadrage de l'étude	7
1. Analyse comparée selon la nature de la plateforme.....	10
1.1. Les groupements d'ONG	10
1.1.1. <i>Une garantie d'expertise de qualité</i>	10
1.1.2. <i>Un risque de confusion des rôles</i>	11
1.1.3. <i>Quid des ONG de taille plus réduites ?</i>	11
1.2. Les organismes indépendants spécialisés	11
1.2.1. <i>Favorisant la transparence et la neutralité des financements</i>	12
1.2.2. <i>Mais dont la légitimité peut être questionnée</i>	12
2. Selon les procédures d'attribution des fonds collectés.....	13
2.1. Un système basé sur une 'clef de répartition' ; le cas du DEC.....	13
2.1.1. <i>Rapidité, flexibilité et indépendance</i>	13
2.1.2. <i>Un indice de capacité réellement tous terrains ?</i>	14
2.2. Les systèmes basés sur des appels à projets	14
2.2.1. <i>Favorisant l'accès des 'petites et moyennes ONG' aux fonds du grand public</i>	15
2.2.2. <i>Veillant à la qualité des projets</i>	16
2.2.3. <i>Mais posant la question de la répartition des fonds entre l'urgence et la reconstruction</i>	16
2.2.4. <i>... et des autres critères de sélection</i>	17
3. Selon le type de relations avec les média	18
3.1. Des relations plus ou moins structurées selon les plateformes.....	18
3.1.1. <i>Un partenariat institutionnalisé avec les média, les cas de la CB ou du DEC</i>	18
3.1.2. <i>Le collectif AEI, une solution particulière face à une situation inédite</i>	18
3.1.3. <i>Le débat autour de la relation entre la FDF et les media publics</i>	19
3.2. Les avantages d'une communication collective auprès du grand public.....	20
3.2.1 <i>Pour améliorer la confiance</i>	20
3.2.2 <i>Pour attirer de nouveaux donateurs</i>	20
3.3. Les risques inhérents à une communication commune.....	21
3.3.1. <i>L'union fait-elle toujours la force ?</i>	21
3.3.2. <i>Les risques de déresponsabilisation du grand public</i>	22
4. Selon le système de 'redevabilité' auprès du grand public :	23
4.1. Des systèmes de contrôle et de rendu plus ou moins structurés	23
4.1.1. <i>Une politique d'évaluation explicite, l'exemple du DEC</i>	23
4.1.2. <i>Des systèmes ad-hoc</i>	24
4.2. Les bénéfices attendus de ces pratiques d'évaluation	25
4.2.1. <i>Un exercice de transparence</i>	25
4.2.2. <i>Et permettant l'apprentissage collectif</i>	25
4.3. Les freins et limites rencontrés	26
4.3.1. <i>La question du coût</i>	26
4.3.2. <i>La multiplication des contrôles</i>	27
4.3.3. <i>Vers un discours de vérité pour le grand public?</i>	27
5. Cahier des Charges d'un mécanisme 'à la française':.....	28
5.1. Offrant un portail unique pour les media	29
5.2. Regroupant des ONG de tailles diversifiées	29
5.3. Tout en conservant la relation directe ONG-donateur	30
5.4. Une structure légère sans coûts additionnels	30
5.5. S'appuyant sur les garanties de bonne gestion existantes.....	31
5.6. Quid de la qualité des actions et de la relation avec le grand public au-delà de l'appel au don ?	31
Conclusion	32

ANNEXES :	33
Annexe n°1 : « Etat des lieux des deux catastrophes naturelles majeures de cette décennie : »	33
Annexe n°2 : Fiche d'identité : « Fondation de France »	35
Annexe n°3 : Fiche d'identité : « Chaine du Bonheur »	38
Annexe n°4 : Fiche d'identité : « Disaster Emergency Committee »	42
Annexe n°5 : Fiche d'identité : « Collectif Asie Enfants Isolés » (AEI)	48
Annexe n°6 : Fiche d'identité : «Le consortium Belge pour les situations d'Urgence »	51
Annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques	53
Annexe n°8 : Liste des organismes et personnes interviewées	62
Annexe n°8 bis : Liste des organismes et personnes présentés à l'atelier du 3 Juin 2010 :	63
Annexe n°9 : Etat de la collecte des principaux mécanismes de financement non-étatique pour le Tsunami et Haïti :	64
Annexe n°10 : Etat des financements privés des crises des dix dernières années :	65
Annexe n°11 : Bibliographie	66

RESUME EXECUTIF

Il existe à l'échelle européenne divers modèles de plateformes de collecte et de redistribution des dons humanitaires (le *Disaster Emergency Committee* -DEC- au Royaume-Uni, le consortium pour les situations d'urgence en Belgique, la Chaine du Bonheur en Suisse, etc.) propres à chaque pays. La constitution de ces plateformes, les modes de redistribution des fonds collectés, les relations avec les média et le grand public sont autant de points de distinction entre ces divers mécanismes.

En France, le sujet de la collecte et la redistribution des dons humanitaires est en évolution, notamment suite aux deux catastrophes naturelles majeures de cette dernière décennie. Un modèle commence à émerger des discussions entre acteurs humanitaires¹.

Il s'agirait de la mise en place, lors de catastrophe, d'un 'portail collectif' virtuel unique, dont l'adresse internet serait relayée par les média, et qui regrouperait en son sein diverses ONG opérationnelles et mécanismes de collecte pour une crise donnée. Les paragraphes suivant décrivent le cahier des charges de ce mécanisme « à la française »

- **Offrant un portail unique pour les média :**

Lors de la dernière catastrophe naturelle en date, on a pu observer, en France, une tendance des média publics à rechercher un interlocuteur unique avec le secteur humanitaire. Cette recherche pourrait être satisfaite à l'avenir par la mise en place de ce 'portail collectif' qui permettrait aux média de diffuser une adresse unique au grand public pour orienter leurs dons. Les média auraient ainsi un seul interlocuteur et n'auraient plus à choisir entre diverses ONG.

En outre, cette stratégie pourrait permettre aux ONG de veiller à construire un message cohérent et pédagogique envers le grand public.

- **Regroupant des ONG de tailles diverses :**

A l'heure actuelle, il existe une frontière nette entre les ONG de grande taille, possédant une forte image de marque leur permettant un accès relativement aisé auprès des média, et les ONG de taille plus réduite dont l'image ne permet pas une telle accessibilité. Cette distinction se répercute directement sur les montants des collectes de fonds auprès du grand public qui sont fortement conditionnés par la médiatisation. Cette corrélation entre médiatisation et collecte de fonds explique le besoin de l'ensemble des ONG d'accéder aux média et notamment aux média publics.

L'établissement d'un 'bandeau de publicité' dans les média, renvoyant au portail virtuel regroupant la liste des ONG susceptibles d'accueillir les dons, pourrait permettre un accès harmonieux de l'ensemble des ONG de cette liste aux média et à travers eux aux fonds du grand public.

Toutefois, on peut se demander si les petites ONG inconnues du grand public mais pourtant présentes sur le terrain de la catastrophe seraient en mesure de bénéficier pleinement de cette stratégie. La même interrogation vaut également pour les ONG locales, souvent oubliées des bailleurs de fonds institutionnels.

¹ Notamment au sein de 'France Générosités' et lors de l'atelier du 3 Juin 2010 organisé par le Groupe URD autour du présent rapport.

- **Tout en conservant la relation directe ONG / donateurs :**

Si les ONG ont un important besoin de fonds du grand public, elles ont également besoin de conserver à la fois leur image de marque et leurs liens directs avec leurs donateurs. Ce besoin de conserver une relation directe émane à la fois des ONG et des donateurs fidèles. Dans cette optique, le 'portail collectif' garanti ces deux besoins puisque, lors de l'appel, le donateur devra se rendre sur le portail virtuel et choisir, parmi les différentes ONG, laquelle bénéficiera de son don. Le lien direct est ici bien conservé car le donateur devra se rendre sur le site de l'ONG pour concrétiser son don.

L'utilisation obligatoire d'Internet pour consulter la liste des ONG intervenant sur la situation d'urgence pose cependant des questions quant à la pertinence de cet outil pour les générations de donateurs les plus âgés. Cette stratégie semble viser en priorité les dernières générations qui sont celles qui donnent de moins en moins mais aussi les donateurs de demain.

Concernant les donateurs ponctuels, le portail permettrait d'orienter leurs dons en mettant à leur disposition une liste d'ONG susceptibles de recevoir leurs dons. En aucun cas le portail ne va 'décharger' le donateur du choix final de l'attribution de son don à telle ou telle ONG estimant que cela participe de l'éducation du grand public.

- **Une structure légère sans coûts additionnels :**

Le portail collectif apparaît comme une structure légère car il ne possède pas de personnalité morale, qu'il n'a nullement vocation à collecter et redistribuer les dons du grand public mais seulement à orienter ces derniers vers les opérateurs.

Une des valeurs ajoutées de ce mécanisme réside dans le fait qu'il n'engendre aucun coût additionnel supplémentaire puisqu'il prendrait appui sur une structure préexistante : France Générosités.

- **S'appuyant sur les garanties de bonne gestion existantes :**

Afin de garantir une confiance optimale du grand public dans le portail collectif, celui-ci réserverait une place centrale au 'Comité de la Charte' comme organisme de certification de la bonne gestion des ONG membres.

- **Quid de la qualité des actions et de la relation avec le grand public au-delà de l'appel au don ?**

La stratégie de cette plateforme est basée sur l'expertise des opérateurs, ce qui permet théoriquement d'orienter les fonds vers les besoins des populations. Toutefois, la question de la place de l'évaluation de la qualité de l'aide ainsi que du rendu et de la transparence vis-à-vis du grand public restent à définir pour consolider la confiance des media et du grand public vis-à-vis des ONG.

L'étude comparée de divers mécanismes démontre qu'il n'existe pas de solution idéale mais plutôt diverses solutions originales issues de l'histoire et des relations particulières tissées entre ONG, media et grand public dans chaque contexte. La proposition française n'a pas réellement d'équivalent et reste évidemment à affiner et à valider par la pratique. Il est à espérer cependant qu'elle permettra d'offrir une image collective d'un secteur organisé et pacifié ainsi que de proposer des mécanismes de communication transparents et constructifs qui permettront, à terme, de consolider la confiance et l'engagement du grand public face aux situations de détresse.

Introduction et cadrage de l'étude

Lors des deux catastrophes naturelles majeures de ces dernières années, le Tsunami de 2004 et le tremblement de terre en Haïti de janvier 2010², le grand public s'est très fortement mobilisé. Au niveau international, les dons du secteur privé (organisations et individus confondus) ont atteint des montants exceptionnels : 3,6 milliards d'euros en 2005 pour le Tsunami et près de 683 millions d'euros fin mai en réponse au séisme en Haïti³.

Cette mobilisation est en rapport avec la médiatisation de ces deux crises. Les médias ont procédé à un « matraquage » d'images et de messages chocs à travers l'ensemble des supports médiatiques, suscitant une vive émotion du grand public qui s'est directement traduite par un afflux massif de dons privés jusqu'alors sans précédent.

Ainsi, le séisme en Haïti, à l'image du Tsunami, fait partie des catastrophes qui illustrent la plus grande participation du secteur privé dans le financement de la réponse humanitaire, en termes de pourcentage et de valeur absolue sur l'ensemble du montant des dons perçus pour une crise.

En parallèle à ce phénomène, on assiste à l'émergence de plateformes de financements non-étatiques dans un certain nombre de pays comme en Belgique (Consortium Belge pour l'urgence⁴), en Allemagne ou au Canada, d'inspiration plus ou moins proche de modèles préexistants comme le *Disaster Emergency Committee* (DEC) au Royaume-Uni⁵, ou la Chaine du Bonheur (CB) en Suisse⁶. En France, deux expériences particulières ont vu le jour lors de la réponse aux catastrophes précitées, le Collectif Asie Enfants Isolés (AEI)⁷ et le rôle joué par la Fondation de France (FDF)⁸.

Ces plateformes sont extrêmement diversifiées de par leur nature même (collectifs ou organisations indépendante), leur capacité à mobiliser les fonds (de quelques millions à plus de 500 millions), leurs modalités de fonctionnement en ce qui concerne la redistribution des fonds (par clef de répartition ou sur appel à projet), leur mécanisme de 'redevabilité' auprès du grand public (systèmes de suivi et évaluation plus ou moins structurés) ou encore de par leur relation plus ou moins structurée avec les media.

Malgré ces différences, il est cependant possible de dégager certains facteurs communs. Ainsi, ces plateformes peuvent être caractérisées d'organisations privées et indépendantes ayant vocation à recueillir des fonds d'origine privée suite au lancement d'un appel à contribution via les médias, et œuvrant pour un financement optimal de la réponse humanitaire face à une crise de grande ampleur. Pour cela, ces mécanismes veillent à une redistribution adaptée des fonds collectés à diverses ONG menant des projets en rapport avec la crise en question.

² Pour plus de détails sur les financements privés collectés lors de ces deux crises, voir annexe n°1 : « Etat des lieux des deux catastrophes naturelles majeures de cette décennie : »

³ Source : F.T.S. d'OCHA le 26 Mai 2010.

⁴ Pour plus de précisions voir annexe n°3 : Fiche d'identité : « Consortium Belge pour l'urgence » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

⁵ Pour plus de précisions voir annexe n°4 : Fiche d'identité : « Disaster Emergency Committee » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

⁶ Pour plus de précisions voir annexe n°3 : Fiche d'identité : « Chaine du Bonheur » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

⁷ Pour plus de précisions voir annexe n°6 : Fiche d'identité : « Collectif Asie Enfants Isolés » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

⁸ Pour plus de précisions voir annexe n°2 : Fiche d'identité : « Fondation de France » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

Encadré 1 : Présentation des principales plateformes de financements non-étatiques étudiées

	Fondation de France (France)	Chaine du Bonheur (Suisse)	Disaster Emergency Committee (Royaume-Uni)	Collectif Asie Enfants Isolés (France)
Nature de l'organisation	Organisation indépendante et privée	Organisation d'action sociale et humanitaire d'utilité publique et sans but lucratif	Société de bienfaisance regroupant 13 ONG qui fournissent de l'aide humanitaire en cas de catastrophe	Mécanisme privé de gestion et de redistribution de fonds regroupant une vingtaine d'ONG
Etat de la collecte de dons pour le Tsunami et Haïti :	Tsunami : 21 millions d'€ Haïti : 27 millions d'€	Tsunami : 173 millions d'€ Haïti : 46 millions d'€	Tsunami : 503 millions d'€ Haïti : 114 millions d'€	Tsunami : 2 millions d'€ Collecte clôturée le 31 Décembre 2006
Système de répartition des dons	Répartition des fonds sur la base d'appel à projets. Et sur l'expertise d'un 'comité d'experts'	Répartition sur la base de demandes de financement des 30 ONG membres de la CB et selon des critères précis	Répartition selon une 'clef de répartition préétablie' entre les 13 ONG membres	Répartition par projet sans formalisation des critères de sélection
Relations avec les média	Relations de long terme mais non préétablies	Collaboration étroite et conventionnée avec le SRG SSR. (Média publics)	Important partenariat avec le <i>Rapid Response Network</i> strictement encadré et défini	Relations de fait non inscrites dans un cadre
Contrôle, suivi et évaluation	Deux types de contrôles, un contrôle interne et un contrôle externe. Rendu auprès du grand public via Internet	Contrôle externe via le Département fédéral de l'intérieur et interne via la COGEFI. Effort de rendu auprès du grand public, notamment après le Tsunami.	Contrôle poussé et évaluation systématique de l'ensemble des projets soutenus par le DEC	Contrôle par un audit externe et un contrôle du ministère des Finances. Evaluation de certains projets soutenus par le Groupe URD

Mais si les Etats ont clarifié depuis peu les règles et les bonnes pratiques s'appliquant aux financements publics pour l'aide humanitaire (« Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire » signés en 2003 à Stockholm), si les ONG sont soumises à des contrôles et des évaluations régulières, il n'existe pas, à ce jour, de règles et de bonnes pratiques reconnues s'appliquant à ce type de mécanismes.

Le Groupe URD, travaillant sur les mécanismes de financement de l'aide humanitaire depuis de nombreuses années⁹ et sur l'évaluation des programmes d'aide humanitaire, s'est vu confié en 2009 l'évaluation des programmes et du fonctionnement du Collectif Asie Enfants Isolés¹⁰. Suite à cette évaluation, le collectif lui a demandé un travail de capitalisation sur les leçons apprises de ce type de plateforme collective.

Cette étude ne cherche donc pas à juger de l'opportunité de la création d'une plateforme ou de la consolidation de tel ou tel dispositif. En revanche, elle part du double constat que ces types de mécanismes collectifs se multiplient (en réponse à une évolution 'naturelle' du secteur et de son environnement) et qu'en l'absence de réflexion à froid sur ces sujets

⁹ Voir notamment : CAP SOLIDARITE ; GROUPE URD ; Université Paris XII Val de Marne. *Etats, ONG, solidarités : jeux de pouvoirs et jeux d'argent. 2007, 26P*, ainsi que les travaux pour la *Good Humanitarian Donorship Initiative* (voir www.goodhumanitarianandonorship.org), et pour l'Index Humanitaire de Dara (www.daraint.org), etc.

¹⁰ BOYER, Béatrice. ; BASTID, Pierre. *Rapport d'évaluation version finale : Résumé exécutif et sommaire des différentes parties*. Groupe U.R.D. 2009, 49 P. EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DU COLLECTIF AEI www.urd.org/IMG/pdf/Eval-URD_CAEI_partie4.pdf (Dernier accès le 13.04.10)

éminemment stratégiques (puisqu'il porte sur la question des ressources et de la communication), des tensions entre acteurs risquent d'apparaître à chaque nouvelle crise, semant confusion et doutes au sein du secteur et dans son entourage (media et opinion publique). De plus, dans le contexte actuel de déclin des dons ponctuels (- 4% en l'espace d'un an¹¹), il semble nécessaire de s'interroger sur les schémas classiques de financements de l'aide humanitaire.

Cette étude vise ainsi à dégager un certain nombre de bonnes pratiques et de risques à partir d'une analyse croisée du fonctionnement et des méthodes de travail de diverses plateformes de financement non-étatique (Collectif AEI, FDF, DEC et Chaîne du Bonheur) lors du Tsunami et du tremblement de terre en Haïti. Ces 'bonnes pratiques' ont alors servi de base pour une réflexion prospective sur le cahier des charges d'un mécanisme « à la française ».

Elle s'est déroulée en quatre phases distinctes entre janvier et juin 2010. La première phase a consisté en un travail de recherche bibliographique¹² sur les plateformes de financements, essentiellement au niveau européen. La seconde a permis de compléter cette recherche par la réalisation d'une dizaine d'entretiens avec les acteurs clefs de l'aide humanitaire¹³ : des représentants des plateformes, des membres des pouvoirs publics, ainsi que diverses ONG¹⁴. Une attention toute particulière a été portée sur le choix de ces ONG en essayant de retenir un éventail le plus large possible afin de regrouper un maximum d'opinions diversifiées. La troisième phase a consisté en un travail de synthèse des informations récoltées dans le but de réaliser une analyse comparée des différentes plateformes de collecte et de dessiner une ébauche des points fondamentaux des bonnes pratiques s'appliquant aux financements non-étatiques de l'aide humanitaire. Enfin, le 3 Juin 2010, un atelier a réuni une vingtaine de participants¹⁵ afin de discuter le rapport présenté et d'esquisser les pistes pour la création d'un mécanisme « à la française ».

Enfin un certain nombre de contraintes ont dû être gérées lors de la conduite de cette étude, imposant des limites au travail présenté ici. Tout d'abord, les contextes nationaux et les mécanismes de collecte de l'argent du public étant très différents, la comparaison entre eux n'est pas simple. De plus chaque crise provoque sa propre dynamique de don, ce qui rend difficile l'identification de lien de causalité entre type de mécanisme et niveau de la collecte. Il s'agit donc de rester prudent sur les conclusions issues de l'analyse comparée. Par ailleurs, la période de l'étude (premier semestre de l'année 2010) en plein débat sur la collecte des dons pour Haïti, a rendu l'étude plus vivante et passionnante mais aussi plus compliquée qu'initialement prévu. Enfin, les ressources pour ce travail (quelques semaines d'étude) n'ont permis la consultation que d'un nombre restreint d'acteurs sur un sujet aux multiples facettes.

Ce rapport présente les résultats de l'étude autour des quatre axes structurant de l'analyse comparée¹⁶ : selon la nature des plateformes (partie 1), les modalités de répartition des fonds (partie 2), la relation aux media (partie 3) et selon les mécanismes de 'redevabilité' (partie 4). La dernière partie présente les résultats de la rencontre du 3 juin 2010 sous la forme du 'cahier des charges' du mécanisme 'à la française' en cours d'élaboration.

¹¹ SOUBLIN, Michel. COHAS-BOGEY, Cyrillon. *Le baromètre de la confiance Vague 2*. Comité de la Charte. T.N.S. Sofres, 2008. 26 P.

www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Enquete_Comite_de_la_Charte_TNS_Sofres_2008-2.pdf (Dernier accès 13.04.10).

¹² Voir en annexe n°11 : Bibliographie

¹³ Voir en annexe n°8 : Liste des organismes et personnes interviewées par ordre chronologique

¹⁴ Une rencontre avec un représentant des médias publics n'a malheureusement pu être concrétisée, faute de réponse de ces derniers à nos sollicitations.

¹⁵ Voir en annexe n°8-bis

¹⁶ Le tableau général de l'analyse comparée des plateformes étudiées est présenté en annexe 7.

1. Analyse comparée selon la nature de la plateforme

Si les plateformes de financements non-étatiques ont toutes pour objectif commun le financement de la réponse humanitaire face aux crises de grandes ampleur, leur nature et leur forme sont diversifiées. Ainsi, selon la forme adoptée, groupement d'ONG ou organisme indépendant, leurs procédures diffèrent, faisant apparaître divers enjeux.

1.1. Les groupements d'ONG

Il s'agit ici des plateformes prenant l'apparence de 'groupements d'ONG' comme le DEC, le Collectif AEI ou encore le consortium Belge pour l'urgence. Elles sont toutes dirigées par un comité composé d'acteurs humanitaires. Qu'il s'agisse de collectif, de consortium ou de comité, dans tous les cas, il est question d'une organisation regroupant diverses ONG qui collectent ensemble les fonds du grand public et qui disposent de modalités spécifiques de redistribution de ces fonds.

Le nombre de membres composant la structure et leur processus de sélection varient. Le Consortium Belge réunit 5 ONG d'urgence, le DEC est composé au maximum de quinze membres (en général des ONG de très grandes tailles), choisis selon des 'critères d'adhésion' établis par avance¹⁷ alors que le Collectif AEI se composait de plus de 20 ONG de tailles diverses choisies spontanément selon leurs compétences dans le domaine de l'aide à l'enfance au niveau international¹⁸. Le dénominateur commun de ces structures est donc leur gestion commune des fonds collectés par les membres eux-mêmes.

1.1.1. Une garantie d'expertise de qualité

Le fait que la structure soit principalement gérée par des professionnels de l'humanitaire qui ont non seulement de solides compétences dans le domaine mais également une vision pratique des besoins sur le terrain, donne à ce type de structure une plus value en termes d'expertise. Cette expertise de qualité peut se manifester à divers moments clefs et notamment lors de l'évaluation et du suivi de l'évolution des besoins résultant des situations de crises comme lors du choix des moyens de réponse les plus pertinents.

Selon la composition et le choix des partenaires de ces structures, cette expertise de qualité se concrétise de différente façon. Ainsi, pour le DEC, uniquement composé de treize ONG de grande taille disposant d'importants moyens matériels, l'expertise de qualité s'élabore par l'ensemble des membres et chacun bénéficie de l'expérience de son partenaire.

Encadré 2 : Critères d'adhésion au DEC relatifs à la qualité des programmes

Etre signataire du Code de Conduite des ONG et du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge pour la réponse aux désastres

Avoir un engagement démontré vis à vis des principes de la Charte Humanitaire et pour l'application des standards Sphère et du code *People In Aid* et une volonté d'être évalués selon ces standards

(...)

¹⁷ Pour plus de précision voir Annexe n°3 : fiche d'identité : « Consortium Belge pour l'urgence » ; annexe n°4 : fiche d'identité : « *Disaster Emergency Committee* » et annexe n°7 : tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

¹⁸ Pour plus de précision voir Annexe n°6 : Fiche d'identité : « Collectif Asie Enfants Isolés » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

Etre capable de démontrer les capacités et avoir les systèmes de contrôle qui assurent la qualité de la réponse avec les moyens du DEC, démontré par des programmes qui :

- Atteignent les objectifs et résultats humanitaires
- Sont 'redevables' aux bénéficiaires
- Sont basés sur l'apprentissage issu de l'expérience

Concernant le Collectif AEI, composé à la fois de grandes ONG et de petites structures, l'expertise de la gestion des situations de catastrophes a été apportée principalement par les quelques grands acteurs présents, notamment la Croix-Rouge Française ou l'UNICEF qui ont activement participé au choix des projets à financer. Par ricochet, cette plus value a donc bénéficié à l'ensemble des ONG membres quelle que soit leur taille.

1.1.2. Un risque de confusion des rôles

La critique souvent opposée à ce type de collectif est le risque de confusion des rôles entre le rôle du répartiteur des fonds et les opérationnels. En effet, dans un tel système, les membres se trouvent à la fois en position de bénéficiaires et de gestionnaires des dons collectés. Ce processus décisionnel peut ainsi semer le trouble et faire craindre une gestion arbitraire de redistribution des fonds.

Face à cette crainte, l'établissement de critères préétablis de redistribution des fonds peut apporter une certaine transparence et rigueur. En effet, il existe dans ce type de structures différentes procédures plus ou moins pertinentes et plus ou moins efficaces permettant de distinguer le rôle de chacun et d'éviter qu'un membre soit à la fois 'juge et partie'. Concernant le Collectif AEI par exemple, aucun représentant d'ONG n'a pris part à la décision du financement de son propre projet.

1.1.3. Quid des ONG de taille plus réduites ?

Concernant plus particulièrement le DEC, s'il présente des avantages certains en termes de mise en commun des moyens de communication pour lancer des appels, de rationalisation de la gestion et de la redistribution des fonds pour les ONG de grande taille, il exclue totalement de son champs de vision les ONG de tailles plus réduites qui n'ont pas l'opportunité d'être membres.

Cette distinction flagrante entre ONG de tailles différentes ne se retrouve pas dans le fonctionnement du Collectif AEI qui, au contraire, a donné aux petites et moyennes ONG l'occasion de bénéficier de l'expertise et de l'image de marque des quelques ONG internationalement reconnues.

1.2. Les organismes indépendants spécialisés

A l'inverse des systèmes décrits ci-dessus, il est question ici de structures dirigées par un comité directeur indépendant et non par des membres d'ONG. Il ne s'agit donc pas de professionnels opérationnels de l'humanitaire.

A ce titre, la FDF et la CB illustrent parfaitement cette stratégie de gestion. Il s'agit de deux organisations indépendantes jugées d'utilité publique et sans but lucratif dont l'objectif est de redistribuer à diverses ONG les fonds privés collectés en son sein. Pour cela, elles disposent d'un comité externe composé de personnalités indépendantes de toute relation avec les ONG bénéficiaires. Si le principe du comité indépendant se retrouve dans ces deux modèles, sa composition varie d'une structure à l'autre.

La CB, à l'origine émission de radio (1946) avant de devenir plateforme de financement, réserve une importante place à la SRG SSR (Média public) au sein de sa gestion. La FDF quant à elle, déjà fortement active en tant que mécanisme collecteur-répartiteur notamment en 1998 lors de l'ouragan Mitch ou encore en 2004 lors du Tsunami, réunit en son comité trois collèges composés de représentants des ministères, de représentants des fondateurs et de personnalités qualifiées.

1.2.1. Favorisant la transparence et la neutralité des financements

Ce type de fonctionnement, à l'opposé des collectifs, permettrait de garantir l'absence de tout parti pris dans les décisions de choix des partenaires ou d'attribution de fonds puisque ceux qui prennent ces décisions ne sont pas ceux qui en bénéficient.

Cela semblerait donc garantir l'indépendance et la neutralité de ce type de structure par rapport aux opérateurs bénéficiaires des dons. Cependant, la neutralité par rapport à d'autres types d'acteurs, pouvoirs publics ou media peut être discutée, notamment pour la CB vis-à-vis des media et pour la FDF vis-à-vis des pouvoirs publics en raison de la présence au sein du Conseil d'Administration de membres de divers ministères¹⁹. Dans cette optique, depuis moins d'un an, la CB a mis en place un système veillant à garantir de façon accrue cette neutralité du comité directeur.

1.2.2. Mais dont la légitimité peut être questionnée

Si la transparence en termes de procédure semble dans ce système acquise, c'est leur légitimité à prendre de telles décisions qui peut être questionnée. En effet, le choix de partenaires capables d'agir efficacement pour répondre à une crise humanitaire de grande ampleur ou le choix des projets les plus adaptés à telle ou telle crise nécessite une grande connaissance du milieu humanitaire et des contextes d'intervention. En ce sens, confier cette tâche à des personnes externes à ce milieu peut sembler risqué.

Toutefois, cette position franche se doit d'être nuancée puisque ces décisions sont prises sur la base de propositions de projets émanant des acteurs humanitaires et, de surcroît, sont étudiées par des experts (cf. comité d'experts²⁰ de la FDF et les COPRO (commissions de projet) internationales et CH : sorte de chambre composée d'un président, du directeur de la CB, d'experts indépendants et de représentants des ONG ayant pour objectif de statuer sur les demandes de financements). Si ces comités peuvent combler le défaut d'expertise de ces mécanismes, les individus choisis et la composition de ces comités sont cruciaux pour garantir la légitimité des orientations prises.

¹⁹ Tel que prévu dans ses statuts, voir ART 19 al 4 de loi de 1987 sur le développement du Mécénat.

²⁰ Pour plus de détails voir annexe n°2 Fiche d'identité : « Fondation de France ».

2. Selon les procédures d'attribution des fonds collectés

Si l'ensemble des plateformes de financements non-étatiques de l'aide humanitaire ont vocation à répartir les dons du grand public, celles-ci ne procèdent pas toutes de la même façon. Certaines comme le DEC ont opté pour une répartition sur la base d'une 'clef de répartition' préétablie alors que d'autres comme la CB, la FDF ou le Collectif AEI redistribuent ces dons en fonction des projets proposés par les ONG.

2.1. Un système basé sur une 'clef de répartition' ; le cas du DEC

Le DEC est un système particulier puisque la répartition des fonds collectés au sein des 13 organisations membres se fait selon une clef de répartition préétablie. Celle-ci est calculée annuellement sur la base d'un indicateur communément accepté : l'IOC (*Indicator Of Capacity*) et donne lieu à l'établissement d'un pourcentage de l'ensemble de la collecte pour chaque membre²¹.

Cet IOC est calculé sur deux bases distinctes. La première concerne la réponse de chaque organisation à une situation d'urgence précédente. Cette donnée est considérée comme l'indicateur de la capacité future de l'ONG. La seconde est relative aux dépenses outre-mer de chaque ONG basées sur les comptes vérifiés des trois années précédentes. Celles-ci font l'objet d'une pondération différente selon la nature des dépenses : 100% pour des dépenses humanitaires et 50% pour des dépenses de développement. L'IOC est donc le résultat de ces deux données additionnées plafonnées à 25% maximum ou à 3% minimum pour chaque ONG membre.

En cas de retrait d'une ONG du DEC ou lorsque l'une d'entre elles ne désire pas utiliser l'ensemble de la somme qui lui est en principe allouée, la somme restante est alors répartie entre les autres ONG membres.

2.1.1. Rapidité, flexibilité et indépendance

Ce calcul anticipé de redistribution des fonds collectés présente trois avantages majeurs qui sont : un financement rapide, une large marge de manœuvre pour les ONG membres dans le choix de leurs projets ainsi qu'une meilleure indépendance par le biais d'une augmentation significative de leurs fonds propres.

Lorsqu'une crise survient, les ONG urgentistes ont nécessairement besoin d'accéder dans des délais record à une importante quantité de fonds. Or les bailleurs institutionnels, malgré certaines procédures spécifiques en cas d'urgence, ne parviennent pas toujours à subvenir dans les délais nécessaires aux besoins de financement des ONG. Le système par projet nécessite aussi des délais supplémentaires d'écriture, de sélection et d'instruction des dossiers. Pour les ONG qui possèdent des fonds propres suffisants cela ne pose pas de problème particulier. En revanche, la problématique de la rapidité est une réalité pour celles qui ne disposent pas de tels fonds.

L'anticipation ou la prédictibilité des financements est un autre avantage du système par 'clef de répartition', particulièrement important en situation d'urgence. Lorsqu'une crise survient, les ONG membres du DEC, savent par avance qu'elles auront automatiquement une part précise des fonds collectés, leur permettant ainsi de mettre en place extrêmement rapidement des projets d'urgence sans devoir attendre les décisions des bailleurs de fonds.

²¹ Pour plus de détails voir annexe n°3 : Fiche d'identité : « Consortium Belge pour l'urgence » ; annexe n°4 : Fiche d'identité : « Disaster Emergency Committee ».

Pour la réponse en situation d'urgence, cela est une véritable plus-value en comparaison des systèmes basés sur les appels à projets. En termes de réponse d'urgence par les professionnels de l'humanitaire, comme c'est le cas pour le DEC qui est constitué d'ONG professionnelles, cet axe de différenciation entre divers types de fonctionnement est crucial.

Par ailleurs, ce type de mécanisme basé sur le professionnalisme et l'expertise des organisations humanitaires, laisse une grande liberté et marge de manœuvre aux opérateurs qui peuvent utiliser ces fonds en fonction des priorités opérationnelles issues de leur analyse. Dans les situations d'urgence où les besoins évoluent rapidement et de façon parfois inattendue, la flexibilité permise par ce type de répartition peut constituer une véritable valeur-ajoutée par rapport à tout autre type de financement.

Enfin, ce type de mécanisme de répartition des fonds augmente la part des fonds propres de l'organisation et son indépendance vis-à-vis des fonds institutionnels. Si dans les cas étudiés (deux exemples de catastrophes naturelles), les enjeux politiques ne sont pas apparus comme cruciaux, cette question de l'accès à des financements réellement indépendants est importante.

2.1.2. Un indice de capacité réellement tous terrains ?

Ce style de mécanisme basé sur une liste d'ONG et un pourcentage de répartition des fonds préétabli écarte toute possibilité d'ajuster le financement en fonction des caractéristiques des ONG face au type de crise ou de terrain en question. Il est basé sur l'hypothèse que les ONG ont une capacité d'intervention égale quel que soit le type de crise, le contexte, les besoins spécifiques.

Les critères tels que la connaissance du terrain, la présence avant la crise, l'existence d'un réseau de partenaires locaux déjà établi ou la cohérence du mandat face aux besoins spécifiques et particuliers issus de la crise ne sont nullement considérés dans la répartition des fonds collectés. Or nous savons que ces critères sont centraux et deviennent de plus en plus importants dès lors que l'on sort de la phase de sauvetage et d'urgence pure. La qualité de l'aide est tout autant affaire de professionnalisme que de connaissance spécifique des contextes, réalité qui n'est pas gérée par ce type de mécanisme de financement.

Enfin l'exigence de qualité qui ne s'impose donc pas à ce stade à travers un regard extérieur sur les projets mis en œuvre doit trouver d'autres voies d'application. Les mécanismes de suivi et d'évaluation mis en œuvre à travers le DEC tentent d'offrir cette garantie de qualité (voir en partie 4).

2.2. Les systèmes basés sur des appels à projets

A l'inverse du système basé sur une clef de répartition, certaines plateformes comme la FDF, le Collectif AEI ou encore la CB fonctionnent sur la base de projets, proposés par les ONG et validés par la plateforme à travers diverses procédures, propres à chaque plateforme.

Ainsi, la FDF, lors de la collecte pour Haïti, a organisé une réunion visant à informer les principaux acteurs humanitaires des critères de sélection des projets à financer. Parmi ceux-ci on pouvait compter la présence de l'ONG sur le terrain ou encore le sérieux de cette dernière. Après cette première phase, les ONG ont pu déposer des demandes de financement en tenant compte des critères énoncés et ce n'est qu'après cette proposition que les comités d'experts de la FDF se sont prononcés sur le financement ou non des projets.

En tant que mécanisme ad-hoc créé spontanément dans une situation d'urgence, le Collectif AEI, quant à lui, possédait une procédure certes moins 'structurée' mais non moins rigoureuse. Lors du dépôt d'une demande de financement de la part d'une ONG, deux ou trois référents du dossier étaient désignés. Ils se chargeaient de l'analyser avant de le présenter au collectif, qui procédait ensuite à un vote entérinant ou non le financement. L'ONG qui déposait une demande de financement ne pouvait procéder au vote dans un souci de transparence et de neutralité.

Enfin, la CB pourrait être considérée comme une structure « mixte » ou « intermédiaire ». Elle fonctionne certes avec une liste d'ONG membres mais celles-ci doivent, comme dans les cas précédents, déposer des demandes de financement. Pour être acceptées, ces demandes doivent non seulement répondre aux lignes directrices des COPROs mais également s'inscrire dans un domaine précis comme l'aide d'urgence, l'aide à la reconstruction, la prévention, le développement ou encore l'aide aux enfants. De plus, l'ONG doit elle-même financer 20% du montant total du budget du projet.

Ce type de mécanismes basé sur la sélection de projets présente de nombreux avantages en termes de contrôle et d'exigence de qualité mais pose aussi un certain nombre de questions.

2.2.1. Favorisant l'accès des 'petites et moyennes ONG' aux fonds du grand public

Le fossé entre les grandes ONG qui ont les capacités de mener des campagnes d'appel à contribution auprès du grand public et les ONG de taille plus réduite n'ayant pas ces capacités, ne cesse de s'élargir. Avec la réduction des fonds institutionnels de l'aide française pour l'humanitaire et la reconstruction, l'équilibre financier et les capacités opérationnelles des plus petites structures sont en danger. Il existe donc un véritable enjeu pour les petites et moyennes ONG qui n'ont pas les capacités de mener des appels à contribution par leurs propres moyens.

Ce système, axé sur un financement par projet, permet à toutes les ONG quelle que soit leur taille, de déposer un dossier de demande de financement et ainsi d'accéder aux fonds du grand public. Ceci contribue à éviter l'accaparement des fonds privés par les grandes ONG. Ainsi, les petites et moyennes structures n'ayant pas les moyens de lancer un appel à contribution peuvent, par ce biais, accéder à cette source de financement.

Il est intéressant de noter que la FDF veille tout particulièrement, en accord avec sa politique interne, à privilégier les projets proposés par les ONG de taille limitée, estimant qu'elles ont plus besoin de cette source de financement que les ONG de taille plus importante, même si lors du séisme en Haïti, Handicap International et Action Contre la Faim ont reçu d'importants montants de la part de la FDF ²². De son côté la CB veille à ce que la diversité des ONG suisses ait accès aux financements, soutenant par là le secteur associatif suisse dans son ensemble.

²² Pour consulter les projets financés par la F.D.F. voir : www.fondationdefrance.org .

2.2.2. Veillant à la qualité des projets

A travers la sélection des projets, ces plateformes ont un droit de regard sur les projets financés, voire une responsabilité quant à la qualité des résultats. En effet, selon la FDF, la Cour des comptes les considère en grande partie comme responsables de la qualité des programmes financés.

Les critères et procédures de sélection des projets sont ainsi potentiellement vecteurs de qualité, en imposant un certain nombre d'exigences issues des bonnes pratiques de l'aide humanitaire, telle que le fait de travailler en partenariat avec une structure locale, de privilégier les approches participatives, etc.

Par ailleurs, ce type de fonctionnement permet de mieux prendre en compte les caractéristiques des crises et de ne financer que les projets et les ONG y répondant au mieux. En effet le type de crise (catastrophe naturelle ou crise politique, d'apparition soudaine ou lente), le type de besoin en découlant, l'histoire du pays et de sa société, etc. sont autant de facteurs déterminant dans le type de réponse à apporter, la capacité des ONG pour ce faire et, au final, la qualité de la réponse.

2.2.3. Mais posant la question de la répartition des fonds entre l'urgence et la reconstruction

Il est capital, en premier lieu, de prendre en compte une des spécificités du milieu humanitaire français, à savoir la distinction entre les ONG d'urgence et celles de développement. La plupart des ONG au niveau international ont la capacité d'intervenir sur l'ensemble du continuum. Dès lors, en France, se pose la question des mandats des ONG pour l'urgence et/ou pour la reconstruction, question largement débattue lors du Tsunami et qui reste d'actualité.

Au-delà de la question des mandats des acteurs, cette distinction prend encore une nouvelle dimension lorsqu'on l'intègre à la problématique de la redistribution des fonds au sein de plateformes de financement. En effet, cette distinction implique une gestion du lien urgence-reconstruction *par* la plateforme de financement, à travers le choix des projets financés. Ainsi la FDF a choisi de consacrer, en se basant sur la 'jurisprudence tsunami', 25% des fonds collectés à l'urgence et 75% à la reconstruction. Cette décision a été vivement contestée par un certain nombre d'acteurs humanitaires, arguant que ces deux catastrophes naturelles (Tsunami et Haïti) étaient extrêmement différentes. En effet, pour la première, seules les côtes étaient détruites alors qu'en Haïti, c'est le cœur du pays qui a directement été touché, impliquant de ce fait une période d'urgence plus importante pour Haïti.

Mais au-delà de la difficulté effective de privilégier tel ou tel type de projets, se pose la question plus large de l'urgence et de la pertinence de faciliter l'accès au financement pour les petites ONG en la matière. En effet le cas d'Haïti nous enseigne encore, s'il le fallait, que les premières semaines de réponse suite à une catastrophe de cette ampleur sont affaire de spécialistes et que la multiplicité des intervenants peut devenir un problème dans ces situations. Ce n'est que lorsque cette première phase est passée que la plus value de petites structures, travaillant sur le long terme, apparaît.

Enfin, l'utilisation des fonds collectés pendant l'urgence pour la reconstruction, même si acceptée par la Cour des comptes lors de ses multiples audits suite au Tsunami, doit être encadrée afin de respecter le geste du donateur et ne pas risquer de créer des incompréhensions ou frustrations.

Si donc il semble pertinent de faciliter l'accès aux ONG de taille plus réduite pour la reconstruction, ne faudrait-il pas privilégier les premiers financements pour les grandes ONG urgentistes ? Un mécanisme dual serait-il envisageable ?

2.2.4. ... et des autres critères de sélection

Dans ce type de système, la transparence des critères de sélection des projets est centrale. En effet, pour procéder à la redistribution des fonds, ces mécanismes collecteurs se fondent en règle générale sur divers critères comme la présence de l'ONG sur le terrain de la crise, le sérieux de l'association, sa capacité à mener un projet, la cohérence de l'action proposée au regard des besoins évalués, etc.

Toutefois, la communication de ces critères est souvent complexe et la visibilité qu'en ont les ONG qui tentent d'accéder à ces financements est souvent floue. Ceci peut s'expliquer soit par des critères trop larges, soit parce que les procédures de sélections elles-mêmes ne sont pas assez transparentes.

Une relation pérenne entre la plateforme et ses membres peut permettre une meilleure communication sur ces critères et procédures les rendant ainsi plus compréhensibles et plus accessibles. La CB est en ce sens une bonne illustration de cette stratégie. En effet, celle-ci fonctionne sur l'établissement d'une liste d'une trentaine d'ONG membres leur permettant de déposer une demande de financement. Ainsi, ce fonctionnement associe une relation de long terme entre ONG et plateformes, permettant une communication anticipée des critères de financements, et une prise en compte des spécificités de la crise, en se basant sur le financement de projets.

3. Selon le type de relations avec les média

Le sujet du lien entre les media et l'humanitaire est un vaste champ de réflexion, déjà porteur de multiples tensions²³. Il s'agit ici de se concentrer sur les relations établies entre les différents types de plateformes et les media, sujet d'autant plus crucial qu'il fait intervenir une structure tiers dans la relation entre l'ONG et le donateur.

3.1. Des relations plus ou moins structurées selon les plateformes

3.1.1. Un partenariat institutionnalisé avec les média, les cas de la CB ou du DEC

Que ce soit la CB ou le DEC, ces plateformes de collecte ont toutes deux établi dès leur création une relation intime avec les média et divers autres partenaires comme la poste ou certaines banques. L'origine singulière de la CB explique ses liens étroits avec la SRG SSR²⁴ (média publics suisses) qui occupe une place centrale à tous les niveaux d'action notamment lors de la phase de décision de lancement d'appel à contribution de grande envergure²⁵. Cette relation est strictement définie et encadrée et fait même l'objet d'une convention spécifique en ce qui concerne la CB. De façon similaire, le RRN du DEC, réseau de réponse rapide qui permet, grâce à ses multiples partenaires (certaines banques, la poste, les média, etc.), de relayer de façon large et extrêmement rapide les appels à contribution du DEC, joue un rôle central.

Ce type de partenariat assure à la plateforme de financements un puissant relai de son appel à contribution auprès du grand public. Structuré et défini par avance, il favorise une diffusion extrêmement large de l'appel à contribution grâce à l'important réseau mis en place et contribue ainsi à une levée massive de fonds, tout en facilitant la réflexion concertée sur le message à diffuser. Par exemple dans le cas du DEC, par un relai unique d'un seul appel à contribution par crise pour l'ensemble des ONG membres, ces dernières diffusent un message unique et concerté auprès du grand public.

Cela leur permet, de plus, de rationaliser et de mutualiser leurs frais de communication via la plateforme. Enfin, en diminuant la multiplication des messages on peut supposer éviter la surenchère médiatique et l'utilisation à outrance de l'image des populations touchées par la catastrophe, piège guettant toujours la communication en cas de catastrophe.

3.1.2. Le collectif AEI, une solution particulière face à une situation inédite

Le Collectif AEI est un cas particulier puisque celui-ci s'est créé sur une médiatisation de personnalités particulièrement charismatiques. La problématique des enfants isolés victimes du Tsunami a d'abord été abordée par Sœur Emmanuelle. Cette communication a suscité une première vague de dons du grand public qui s'est accrue lors de l'intervention de M. Douste-Blazy, à l'époque ministre de la Famille et de la Solidarité, qui a initié la création de ce collectif. Enfin, plusieurs artistes comme Patrick Bruel se sont spontanément mobilisés

²³ Voir notamment : Braumann R., Backmann R., 'Les média et l'humanitaire', janvier 2001, CFPJ

²⁴ Pour plus de détail voir Annexe n° 3 : Fiche d'identité : « Chaîne du Bonheur » et annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques.

²⁵ Au sein de la C.B., il existe quatre niveaux d'intensité de l'appel, au niveau le plus élevé, le quatrième, lorsque l'appel à contribution doit être relayé par les média, ces derniers prennent nécessairement part à la décision de lancer ou pas cet appel. De plus, aucun lancement d'appel ne peut leur être imposé.

puis ont créé, en lien avec une maison de disque, un CD dont les gains ont été entièrement reversés au collectif.

De ce fait, le collectif a bénéficié de fonds privés (entreprises et grand public), sans déboursier un seul centime d'euros de communication. Si ce mécanisme a bien fonctionné (tout en restant modeste dans les sommes collectées), il faut toutefois souligner que cela est dû à une conjonction exceptionnelle de plusieurs phénomènes : la médiatisation de la catastrophe durant les vacances de Noël, la mobilisation spontanée de personnalités et la cause défendue (les enfants, qui constituent une cause mobilisatrice pour le grand public).

Un tel système, dans un tout autre contexte et pour une toute autre cause, n'aurait aucune garantie de fonctionner à nouveau de la sorte. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'une telle initiative n'a pas vu le jour pour le séisme en Haïti.

Toujours est-il que, en drainant de façon pertinente et efficace une masse importante de fonds privés destinés aux enfants victimes du Tsunami, ce système a permis de faire face à une situation inédite à laquelle aucune solution n'existait jusqu'alors.

3.1.3. Le débat autour de la relation entre la FDF et les media publics

Si la FDF entretient des relations de long terme avec les médias, elle le fait de façon pragmatique et non institutionnalisée. Cette relation de confiance lors des crises résulte d'un travail de longue durée, initié en 1998 lors de la réponse à l'ouragan Mitch. Elle fut renforcée suite aux tremblements de terre en Algérie puis consolidée durant et suite à la réponse au Tsunami. Son rôle dans la réponse aux catastrophes en France, notamment depuis la catastrophe d'AZF Toulouse, lui donne une visibilité particulière.

Cette relation a pris une tournure exceptionnelle lors du séisme en Haïti où la FDF s'est vue accorder un quasi-monopole de la part des médias publics (Radio France, France télévision) qui ont rapidement été suivis par d'autres médias privés. Cette visibilité accordée à la FDF a soulevé une vague de protestations²⁶ de la part des principales grandes ONG françaises d'urgence²⁷, s'estimant injustement défavorisées dans leur accès aux médias.

Décoder cette évolution est un exercice délicat, les raisons qui la sous-tendent étant multifactorielles et pas toujours explicites. Cette relation inédite entre une fondation privée et les médias publics semble résulter de plusieurs éléments : un travail de longue haleine de la FDF, qui a démontré à la fois son sérieux et sa transparence dans la gestion des fonds collectés lors des crises précédentes; le nom même de la Fondation de France qui présente une image nationale plutôt qu'une « marque » ; et enfin certainement une volonté des médias publics d'avoir un interlocuteur unique face à la multiplicité des acteurs de l'humanitaire. France Télévision s'exprime ainsi dans un mail en réponse à nos questions: « *La Fondation de France est une fondation parmi les plus sérieuses de notre pays. Elle collecte et gère des fonds, apporte une expertise que France Télévision n'a pas dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.* » Enfin, les pouvoirs publics se défendent d'être intervenus dans cette évolution.

Les médias, pour expliquer leur choix du canal de la FDF, avancent l'argument de la neutralité. Cela leur permet de ne pas avoir à choisir telle ou telle structure ou projet puisqu'ils délèguent ainsi cette responsabilité à la FDF. R. Braumann, ancien président de MSF, considère que cet argument n'est pas recevable, l'obligation de neutralité des médias

²⁶ Jusqu'à une demande d'audition auprès du CSA dont les résultats complèteront utilement le présent travail.

²⁷ Ainsi France Générosité qui rassemble en son sein aussi bien la F.D.F. que les principales ONG d'urgence françaises, travaille aussi sur la question des modèles de plateforme de financement et sur l'opportunité d'un tel mécanisme pour la France.

en tant qu'instance publique²⁸ ne leur permettant pas, selon lui, de privilégier une structure par rapport à une autre.

3.2. Les avantages d'une communication collective auprès du grand public

Comme évoqué précédemment, il existe une forte corrélation entre la durée, le degré de la couverture médiatique de l'évènement et le montant de la levée des dons auprès du grand public. Celui-ci est aussi fortement proportionnel à l'intensité du message diffusé par les médias. Ainsi, plus les images sont fortes, plus le message frappe le grand public, plus ce dernier voit son émotion exacerbée et plus il est enclin à donner.

A raisonner de la sorte, le risque est grand de voir émerger une escalade incontrôlée d'images de plus en plus violentes, de plus en plus choquantes, au sein des médias mettant plus que jamais l'image des victimes au service de la médiatisation. Cette tendance d'« information à sensation » est plus qu'une réalité au sein des médias²⁹ et se fait très souvent contre l'avis des ONG.

Un partenariat prédéfini entre une plateforme de collecte et les médias pourrait tendre vers une rationalisation et une gestion plus harmonieuse du message véhiculé lors du lancement d'appels à contribution et préserver ainsi une image plus respectueuse des victimes.

3.2.1 Pour améliorer la confiance

Il ressort de l'étude du baromètre de la générosité de 2008 que l'un des facteurs les plus déterminant concernant la perte de vitesse des dons du grand public français est sans nul doute celui de la confiance du grand public envers les associations et les fondations faisant appel à la générosité. En effet, 44% du grand public sondé explique ne pas faire confiance à ce type de structures³⁰.

Dans ce contexte, la diffusion d'un message concerté et cohérent, par exemple via une plateforme de collecte, pourrait apporter une certaine clarté et une meilleure lisibilité des actions menées par l'ensemble des ONG. Cette démarche pourrait renforcer la confiance du grand public envers les structures faisant appel à la générosité ; la confiance étant l'élément plus que fondamental pour la concrétisation du don.

3.2.2 Pour attirer de nouveaux donateurs

A l'échelle française, toujours selon l'étude de 2008 menée par le baromètre de la générosité, les dons du grand public s'inscrivent dans une courbe décroissante, affichant moins 4% pour les dons d'argent ponctuel depuis la dernière étude faite en 2007. Ainsi, seulement 49% des sondés donnent au moins une fois par an alors que 51% avouent ne jamais faire de dons³¹.

²⁸ Propos de R.Braumann lors du plateau de Médias le magazine du dimanche 17 janvier 2010, disponible sur <http://www.arretsurlimages.net/contenu.php?id=2685>

²⁹ Confère CNN et l'opération en direct d'une petite fille Haïtienne victime du séisme, menée par un de leur journaliste vedette ayant une double formation en chirurgie. Ou encore la mise en scène de la population touchée par le séisme dans les décombres pour rendre les images plus violentes encore....

³⁰ SOUBLIN, Michel. COHAS-BOGEY, Cyrillon. *Le baromètre de la confiance Vague 2*. Comité de la Charte. T.N.S. Sofres, 2008. 26 P. www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Enquete_Comite_de_la_Charte_TNS_Sofres_2008-2.pdf (Dernier accès 13.04.10).

³¹ SOUBLIN, Michel. COHAS-BOGEY, Cyrillon. *Le baromètre de la confiance Vague 2*. Comité de la Charte. T.N.S. Sofres, 2008. 26 P. www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Enquete_Comite_de_la_Charte_TNS_Sofres_2008-2.pdf (Dernier accès 13.04.10).

Au vu de ces chiffres, il semble capital pour les structures faisant appel à la générosité du grand public d'essayer d'inverser cette tendance et de trouver des solutions efficaces et pertinentes pour capter cette source inexploitée que sont les donateurs ponctuels.

Dans ce cadre, la diffusion d'un message concerté peut faciliter le don en diffusant des consignes de dons et une adresse de dépôt des fonds de façon beaucoup plus visuelle et accessible pour le grand public.

Tout comme il existe une diversité d'acteurs humanitaires, il existe une diversité de donateurs : les donateurs dits fidèles c'est-à-dire ceux qui donnent plusieurs fois par an à une ONG en particulier parce qu'ils adhèrent à la cause défendue, aux valeurs véhiculées, etc. et les donateurs ponctuels qui ne donnent que lors de crises majeures comme celle du Tsunami ou d'Haïti. C'est cette dernière catégorie de donateurs qui est en net recul et c'est sur celle-ci qu'un effort particulier semble devoir être fait pour tenter de capter leur intérêt.

La « sur-sollicitation pour donner », le « sentiment de ne pas savoir à qui donner », le « manque de confiance dans ces structures », un certain discours cynique quant à l'efficacité de l'aide, sont autant de raisons potentielles pour ne pas donner. On peut penser que la diffusion d'un message clair, émanant d'un ensemble d'ONG, participerait à clarifier la situation en période de crises humanitaires majeures. Un message clair et une communication organisée, donnant l'image d'un secteur structuré et solidaire, pourrait peut être permettre aux ONG de capter l'argent de ces donateurs ponctuels qui, à défaut de savoir à qui donner, risquent de ne pas donner.

Enfin, d'autres types de donateurs tels que les collectivités territoriales ou les entreprises privées pourraient être mobilisés plus facilement à travers un mécanisme collectif. Les entreprises, peut être plus rationnelles et réfléchies que le grand public, pourraient être séduites et plus en confiance vis-à-vis d'une plateforme d'ONG. Ainsi la CB réussit-elle à mobiliser d'autres types de donateurs, au-delà du grand public.

3.3. Les risques inhérents à une communication commune

3.3.1. L'union fait-elle toujours la force ?

L'idée que « l'union fait la force », et que sous une même enseigne les ONG collectent plus que chacune séparément reste à vérifier ; les avis sur la question divergent et cela reste extrêmement difficile à prouver. Evidemment, les plus petites ONG bénéficieront toujours d'une association avec d'autres structures mais, au final, l'ensemble des dons collectés collectivement auprès du grand public ne seront pas forcément plus importants.

En effet, le mélange des « marques » des ONG et la recherche d'un discours cohérent et commun peut aboutir au nivellement par le bas, à un discours insipide et démobilisateur. Si une des richesses des ONG consiste en leur différence que ce soit en termes de taille, de causes défendues, de mandat d'urgence ou de développement, de zones d'interventions, etc. lorsqu'elles se retrouvent toutes réunies sous une seule et même bannière, cette diversité qui fait leur force se retrouve si ce n'est effacée tout du moins largement estompée.

Par ailleurs, les plateformes collectives risquent d'attirer les nouveaux donateurs ponctuels qui se seraient spontanément tournés vers des ONG déjà bien connues et reconnues. Apparaît donc ici clairement un risque de concurrence entre les plateformes destinées à capter en grande partie les dons ponctuels et les ONG de « grande marque » qui en règle générale récoltent plus ou moins naturellement ce type de dons.

3.3.2. Les risques de déresponsabilisation du grand public

Le don pour l'urgence, au-delà de la question purement pécuniaire, au-delà même de l'expression de solidarité en réponse à l'émotion suscitée, peut représenter un acte d'engagement vis-à-vis de causes ou de populations particulières. Si ceci est largement admis et conceptualisé dans l'aide au développement (notamment sous le terme de 'don-acteur'), les situations d'urgence tendent parfois à gommer le discours et la réflexion politique en n'interpellant que la seule émotion.

Pourtant, même dans l'urgence et face aux crises, les questions sociales et politiques restent prégnantes. En Amérique Latine, l'expression de catastrophe *socio-naturelle* illustre bien le lien entre les questions de justice sociale et de catastrophe naturelle. Les victimes sont en général les populations les plus pauvres, déjà vulnérables. Ainsi le fait de donner ou non, à telle ou telle ONG pour tel ou tel type de besoin, peut aussi relever d'une réflexion engagée.

C'est ce que certaines ONG essaient de transmettre à travers leur campagne d'appel aux dons, en allant au-delà de la sollicitation émotionnelle et en construisant un discours d'engagement solidaire. Pour ces ONG, il y a un certain risque qu'un mécanisme collectif basé sur un discours commun gomme leur spécificité et le discours d'engagement qu'elles proposent. Il contribuerait à la déresponsabilisation du donateur en lui évitant de prendre position.

Face à cela, la CB veille à ce que les dons collectés bénéficient à un grand groupe d'ONG (plus de trente) représentant un large éventail de diversité que ce soit en termes de causes défendues, de valeurs promulguées, d'orientation religieuses ou politiques, etc.. Ainsi, lorsque les donateurs procèdent à un don au profit de la CB, ils savent par avance que leurs préférences et leurs orientations seront forcément représentées. Un tel système assure de surcroît la survie d'une importante diversité en termes d'ONG, d'actions, de sensibilité et un large choix d'engagement pour le grand public.

4. Selon le système de ‘redevabilité’ auprès du grand public :

Si les phases de collecte et de redistribution des fonds représentent les phases les plus visibles aux yeux du grand public, les enjeux de transparence, de suivi et de rendu sont aussi centraux. A travers eux se reflètent différentes problématiques transversales précédemment étudiées : d'une part celles de l'éducation au développement et de la responsabilisation du grand public, d'autre part le fragile équilibre entre la liberté d'action des ONG et le contrôle exercé par les plateformes, lui-même articulé autour de la notion de responsabilité partagée entre ONG et plateformes de collecte.

Si seulement 51% du grand public déclare avoir confiance dans les associations et fondations faisant appel à la générosité du public, cela semble particulièrement préoccupant puisque la confiance est le principal facteur pour la concrétisation d'un don. Il apparaît dès lors primordial pour les ONG et fondations de se doter d'outils destinés à améliorer la confiance du grand public et à comprendre ce qui empêche une confiance plus large.

4.1. Des systèmes de contrôle et de rendu plus ou moins structurés

Plusieurs systèmes existent et ont chacun une histoire, des objectifs et des méthodes spécifiques.

4.1.1. Une politique d'évaluation explicite, l'exemple du DEC

Le DEC a fait le choix stratégique de laisser une large marge de manœuvre à ses treize ONG membres quant au choix de leur façon d'intervenir et de mener à bien leurs projets. Mais cette liberté a pour pendant un système de contrôle et de rendu très structuré avec une évaluation systématique des divers projets financés. A la fin de chaque crise qui a fait l'objet d'un appel à contribution au sein du DEC, celui-ci procède donc à une évaluation des projets financés suivie d'une communication publique des résultats de l'évaluation, ce qui contribue à améliorer la transparence de la structure et la menée de projets de qualité, et veille à une éducation du grand public.

Encadré 3 : Politique d'évaluation du DEC (février 2009)

Déclaration:

« Pour être membre, les agences acceptent de conduire et de rendre publique sur leur site une évaluation indépendante de leur réponse à des urgences sélectionnées ayant reçu des fonds du DEC ».

Procédure d'évaluation:

Pour chaque appel, au moins 4 agences membres ayant bénéficié d'un appel seront sollicitées par le secrétariat pour commissionner et publier une évaluation indépendante de leur réponse dans l'année après le lancement d'un appel.

Le choix des agences membres sera guidé par le besoin d'évaluer une somme consistante des fonds (plus de 33%).

Le cycle des agences membres choisies pour entreprendre des évaluations sera approuvé par le comité de vérification du DEC sur une base annuelle.

'Indépendante' signifie conduite par des particuliers / entreprises à l'exclusion de personnel permanent des membres du DEC.

'Rendre publique' signifie, au minimum, publier le résumé exécutif du rapport sur leur propre site et sur celui d'ALNAP avec éventuellement la réponse à l'évaluation et rendre disponible le rapport entier en fonction des politiques d'information publique des agences.

L'étendue et les enjeux couverts par les termes de référence de l'évaluation seront ceux jugés pertinents par les membres mais incluront nécessairement l'évaluation de l'impact et du coût/efficacité de la réponse ainsi que les éléments suivants :

- Le degré d'atteinte des objectifs et résultats
- Le degré de respect du code de conduite et des standards Sphère
- Le niveau de participation et redevabilité envers les bénéficiaires
- Le niveau d'intégration des leçons apprises par le passé ou des recommandations

L'évaluation peut être incluse dans une ligne budgétaire des programmes financés par le DEC en plus des 7% de gestion jusqu'à un maximum de £ 20.000.

En plus de cet exercice d'évaluation, le DEC commissionne des revues à mi-parcours à des consultants indépendants, donnant lieu à un rapport public.

4.1.2. Des systèmes ad-hoc

Les trois autres systèmes étudiés n'ont pas autant formalisé leur politique de suivi et d'évaluation des projets soutenus, privilégiant l'investissement sur la phase de sélection des partenaires et des projets.

Des mécanismes sont cependant en place, comme au sein de la FDF qui met en œuvre un accompagnement rapproché sur le terrain à travers des missions régulières de suivi, mises en œuvre par des cadres ou des élus de la FDF. En termes d'évaluation externe, une première expérience avait été tentée suite à Mitch entre 1999 et 2001 avec la participation de la FDF à l'initiative de la *Task Force Mitch* dans laquelle le mécanisme des évaluations itératives avec mini-séminaires (EIMS) avait été mis en place pour la première fois par le Groupe URD. Pour le Tsunami, un travail de suivi par un architecte avait été conduit puis un séminaire de capitalisation d'expériences avait été tenu avec les ONG, donnant lieu à un document de communication externe. Un site web spécifiquement dédié aux opérations Tsunami avait été mis en place pour faciliter la communication auprès du grand public, présentant l'ensemble des informations relatives aux projets financés.

En ce qui concerne la CB, un gros travail avait été mené 5 ans après le Tsunami, donnant lieu à l'édition d'un journal spécial distribué au grand public. Une telle initiative, jugée intéressante, restera semble-t-il exceptionnelle car trop coûteuse pour être reproductible.

Enfin le Collectif AEI a, pour sa part, procédé à une évaluation finale à la fois des actions financées mais aussi du dispositif en lui-même. Dans ce cadre l'une des recommandations portait sur la nécessité de formaliser le suivi des actions financées, au-delà du suivi sur dossier, à travers des visites de terrain. Ce suivi des actions de terrain aurait pu être mené par un organisme extérieur – éventuellement choisi localement pour minimiser les frais – ou par des membres du Collectif autres que l'organisme porteur du projet.

4.2. Les bénéfices attendus de ces pratiques d'évaluation

4.2.1. Un exercice de transparence

Comme souligné précédemment, le manque de transparence est un des critères les plus reprochés aux ONG par le grand public et apparaît comme un facteur explicatif important du manque de confiance de ce dernier envers les organismes faisant appel à la générosité du public³². Au sein de la même étude menée par le baromètre de la générosité en 2008, il ressort qu'un contrôle effectif et accru de ce type de structures permettrait de renforcer la confiance déterminante pour la levée de fonds auprès du grand public.

Le DEC, en imposant des contrôles systématiques des projets, participe à cette mise en œuvre structurée et pérenne de contrôle des projets. La mise en commun de cette démarche au sein d'une telle plateforme peut être un outil pertinent au vu de la difficile émergence des contrôles rendus publics.

Cela favorise ainsi le discours transparent auprès du grand public et des media sur les résultats mais aussi les difficultés et limites de l'action humanitaire. A travers ces évaluations, se révèle donc un outil de sensibilisation et même de responsabilisation du grand public qui est largement tenu au courant de l'ensemble des phases d'utilisation des fonds. Le grand public détient dès lors une sorte de 'droit de regard' lui permettant d'être un acteur plus conscient et informé de la réponse d'aide humanitaire.

4.2.2. Et permettant l'apprentissage collectif

Les exercices d'évaluation au sein d'un groupe d'ONG représentent toujours un potentiel d'apprentissage collectif très intéressant. La réponse aux urgences est un exercice complexe et chaque expérience est potentiellement source d'apprentissage. En s'engageant collectivement dans un tel système structuré, les ONG peuvent entrer dans un processus d'échange permettant l'amélioration des pratiques.

Le DEC a construit au fur et à mesure des années une stratégie globale autour de la Qualité et de la Redevabilité, dans laquelle, au-delà de leur politique d'évaluation présentée ci-dessus, des exercices de capitalisation d'expériences et la conduite d'études spécifiques viennent compléter le dispositif, présenté ci-dessous.

³² SOUBLIN, Michel. COHAS-BOGEY, Cyrillon. *Le baromètre de la confiance Vague 2*. Comité de la Charte. T.N.S. Sofres, 2008. 26 P.
www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Enquete_Comite_de_la_Charte_TNS_Sofres_2008-2.pdf (Dernier accès 13.04.10).



4.3. Les freins et limites rencontrés

4.3.1. La question du coût

Si cette tendance à l'évaluation des projets financés se dessine de plus en plus distinctement, celle-ci tarde à se généraliser et à s'imposer de façon systématique. L'une des principales raisons de cette difficile émergence réside dans le coût relativement élevé de tels procédés.

En effet l'évaluation de l'action humanitaire et de ses résultats sur le terrain nécessite une expertise et une logistique qui peut paraître importante. Des équipes pluridisciplinaires doivent se rendre sur place, prendre le temps de l'analyse et de la rencontre pour rendre compte de l'efficacité de l'aide, des difficultés rencontrées et élaborer des pistes d'amélioration. Pour le DEC cela représentait en 2008 0,58 % des fonds répartis entre ONG (245 055 euros sur 46 millions)³³.

Le financement de l'évaluation est rendu d'autant plus difficile que, dans l'esprit de certains des bailleurs de fonds, elle n'apparaît pas comme fondamentale. Or se sont eux qui allouent les fonds pour mener à bien ces procédures. Une tension apparaît donc entre la tendance naissante de plus d'évaluation et des bailleurs de fonds pas assez sensibilisés aux enjeux d'un tel contrôle.

³³ Rapport annuel du DEC, disponible sur <http://www.dec.org.uk/download/663/DEC-Annual-Report-09.pdf>

4.3.2. La multiplication des contrôles

Les mécanismes eux-mêmes, ainsi que la plupart des ONG qu'ils financent sont déjà soumis à des contrôles et évaluations, différents selon le pays. En France la Cour des comptes vérifie à travers les audits la bonne gestion et utilisation des fonds collectés auprès du grand public. Par exemple, elle a procédé à un audit approfondi de la FDF et du Collectif AEI après le tsunami. Le DEC est audité régulièrement par l'agence Ernst & Young's.

Ces audits ne remplacent pas cependant l'évaluation des programmes mis en œuvre par les ONG. Il faut donc deux niveaux d'évaluation, ce qui peut sembler lourd mais qui est certainement l'une des clefs de la confiance entre le public, les structures de collecte et les ONG qui mettent en place les programmes.

4.3.3. Vers un discours de vérité pour le grand public?

La communication des résultats des évaluations est à la fois essentielle et sensible. Essentielle car permettant de construire la confiance des donateurs qui ne sont pas sans savoir aujourd'hui la complexité des contextes humanitaires, telle que rapportée régulièrement par la presse. Mais sensible car mettant à nu les forces et les faiblesses de l'action humanitaire et de ses protagonistes. Les ONG comme les collectifs, sauf exception, restent encore timides dans ce type de communication. Si elles communiquent, elles le font à travers les média « amis » ou encore via leurs outils papiers de communication externes en gommant les difficultés et échecs. Ceci relève plutôt d'un exercice de communication et de relation publique que d'une politique de transparence.

Enfin les ONG communiquent rarement le résultat des évaluations et quand elles le font, passent à travers leurs sites web. Or, il ressort selon le baromètre de la générosité que la consultation des sites Internet des associations ou fondations n'est que peu utilisée comparée à la consultation des média télévisés. La transparence auprès du grand public est de plus en plus capitale mais doit donc se faire par les moyens appropriés tels que les rapports papiers ou les média (télévision ou presse).

Lors de grandes catastrophes, le mécanisme prendrait la forme d'un portail virtuel unique qui serait activé, relayé par les media et qui présenterait les diverses ONG opérationnelles et mécanismes de collecte faisant appel au don du public pour une crise donnée. Ce portail faciliterait ainsi le don du grand public en orientant le choix des individus vers les divers acteurs aptes à intervenir sur la crise en particulier.

5.1. Offrant un portail unique pour les media

Lors d'une catastrophe, les media auraient ainsi une adresse unique à communiquer au grand public, leur évitant l'étape délicate du choix d'une ONG plutôt qu'une autre et permettant aux media publics de respecter leur devoir de neutralité. En l'espèce, il s'agirait de créer un portail interactif. Ainsi, lors de la survenue d'une crise, un bandeau adressé au grand public désireux de faire un don apparaîtrait à travers les média publics. Ce bandeau renverrait à un portail virtuel contenant une liste d'ONG pouvant recueillir les fonds du grand public.

Même si la réalité du besoin d'interlocuteur unique de la part des media publics n'est pas clairement établie ni la pertinence du besoin vérifiée, la présente proposition y répond de façon proactive. La question de savoir si les média publics doivent être un simple relai de l'information ou s'ils ont un rôle à jouer dans la collecte de fonds auprès du grand public dans des situations de grandes crises comme lors du séisme en Haïti est un débat à part. Il est indéniable que les média agissent sur le don et les divers acteurs humanitaires doivent donc, par la force des choses, composer avec cette donnée.

Par ailleurs, cette tendance à la recherche d'un interlocuteur unique semble s'observer à l'échelle européenne. En Suisse par exemple la CB a répondu à ce besoin des média publics qui aujourd'hui sont satisfaits de cette solution qui leur permet de relayer les appels à contribution sans pour autant être obligés de se positionner en faveur de telle ou telle ONG.

Enfin, il est possible de penser que cette initiative pourrait éviter par la même occasion les confusions auxquelles on a pu assister précédemment, où après un reportage sur les actions d'une ONG, les média appelaient à collecter pour une autre !

5.2. Regroupant des ONG de tailles diversifiées

Cette plateforme rassemblerait les ONG opérationnelles sur un terrain de crise particulier, grandes ou petites, se conformant aux critères suivants : désirer apparaître sur le portail et être membre ou associé à France Générosités et/ou du Comité de la Charte (voir point 5.5). Cette volonté de présence découle évidemment d'une capacité opérationnelle, les ONG collectant pour une crise/une cause étant obligées par la loi d'utiliser cet argent pour la cause en question. Cette approche coïnciderait sans doute plus au besoin des ONG ayant déjà une certaine « surface médiatique » ou à celles qui voudraient se confronter au défi de se la construire.

Mais il existe un important fossé entre d'un côté les ONG possédant une image de marque et bénéficiant à ce titre d'apparitions médiatiques relativement fréquentes et de l'autre, les ONG dont l'image de marque n'est pas suffisamment puissante pour permettre cet accès aux média. Cette frontière entre ces deux catégories d'ONG explique en grande partie la distorsion entre les montants respectifs de leurs collectes auprès du grand public. La corrélation entre la médiatisation et la collecte de fonds privés justifie donc ce besoin des ONG et plus particulièrement des petites et moyennes d'accéder aux média.

L'utilisation d'un bandeau de publicité renvoyant à cette liste d'ONG vise à favoriser un accès harmonieux à l'ensemble des ONG listées en évitant une sur-médiatisation d'une

structure par rapport à une autre. Les ONG n'ayant pas facilement accès aux media mais présentes sur un terrain où survient la catastrophe auront ainsi une visibilité accrue et qui se justifie en termes opérationnels.

De plus, cet accès aux dons du grand public pour les petites et moyennes ONG pourrait être renforcé par des mécanismes « collecteurs – répartiteurs » tels que celui mis en place par la FDF. Ce mécanisme collecterait et redistribuerait les fonds pour les plus petites structures, y compris des structures locales. Ainsi, ce mécanisme pourrait développer une spécificité centrée sur ces organismes de petite taille, si importants dans la société civile française, souvent présents avant la crise mais plus impliqués dans des programmes de développement ou encore spécialistes de l'urgence mais d'une taille et d'une médiatisation plus limitées. Il pourrait aussi assurer un soutien aux ONG locales, y compris à celles qui ont des potentialités intéressantes mais pas de moyens d'expression face au public français.

5.3. *Tout en conservant la relation directe ONG-donateur*

Ce portail permettrait à chaque ONG de conserver sa propre identité ainsi que le lien direct avec ses donateurs. En effet, si les ONG sont toutes réunies sous une même bannière, leur relation directe avec les donateurs n'est pas pour autant diluée. Lors de l'appel à contribution, les donateurs devront se rendre sur le portail virtuel afin de consulter la liste des ONG, un descriptif des actions de chacune, à charge pour eux de choisir à qui ils souhaitent attribuer leurs dons en fonction de leur sensibilité.

Ce besoin de conserver un lien direct entre les donateurs et les ONG émane d'ailleurs autant des donateurs que des ONG elles-mêmes. Ce système permet donc bien à chaque ONG de conserver sa propre identité, sa propre image, ses propres spécificités. Il préserve ainsi l'engagement et la relation particulière des donateurs fidèles, donnant régulièrement à une ou plusieurs ONG parce qu'adhérant à leurs valeurs et à leurs causes.

Concernant les donateurs ponctuels qui ne donnent qu'occasionnellement lors de crises majeures et moins sensibilisés au milieu humanitaire, le choix de la structure destinataire du don est difficile. Le portail faciliterait l'orientation du don en présentant sur un seul support une liste d'opérateurs, leurs spécificités, les modalités de soutien, mais laisserait le choix final au donateur. Pour ceux qui ne parviendraient pas à se positionner, une option plus large serait de donner à un mécanisme « collecteur-répartiteur » tel que la FDF ou toute autre organisation généraliste.

5.4. *Une structure légère sans coûts additionnels*

Lorsqu'on parle de structure légère, il faut entendre par là un organisme qui n'a ni personnalité morale ni structure rigide. Cette structure aurait donc vocation à orienter les donateurs vers les ONG compétentes en la matière et non à gérer/redistribuer l'argent collecté.

Cette structure pourrait prendre appui sur un organisme tel que « France Générosités », association regroupant les ONG et fondations faisant appel à la générosité du public. Cette stratégie permettrait non seulement de bénéficier de son expertise en tant que plateforme de discussion sur des sujets liés aux dons mais également d'éviter tout coût additionnel puisque cette structure existe d'ores et déjà.

Les coûts de collecte et de redistribution aux petites ONG et aux ONG locales devraient être absorbés par les structures intermédiaires qui cibleraient ces acteurs particuliers.

5.5. S'appuyant sur les garanties de bonne gestion existantes

Si la médiatisation est capitale lors de l'appel à contribution, la confiance des donateurs dans les structures faisant appel à la générosité du grand public n'est pas moins déterminante pour la réalisation des dons.

Le portail réserverait une place centrale au Comité de la Charte³⁵, en tant qu'organisme de certification de la bonne gestion des ONG membres afin d'offrir une garantie supplémentaire aux donateurs quant à la gestion transparente des dons.

Dans le même temps, cette stratégie éviterait la multiplication des contrôles de la gestion des fonds par les ONG, contrôles déjà très exigeants et contraignants.

5.6. Quid de la qualité des actions et de la relation avec le grand public au-delà de l'appel au don ?

Le côté positif de cette stratégie en termes de qualité réside dans le fait qu'elle repose sur l'expertise des opérateurs, permettant aux ONG de diriger et d'utiliser les fonds en fonction des besoins réels sur le terrain et de leurs évolutions. Ainsi la transition entre urgence et post-urgence n'aurait pas à être déterminée par des pourcentages de redistribution des fonds mais par l'évolution des programmes mis en œuvre par les opérateurs. De même les fonds collectés pourraient être utilisés pour l'analyse des besoins, étape plus difficile à financer par les fonds institutionnels.

En revanche, s'agissant des enjeux d'évaluation, la réflexion reste à conduire. Une telle plateforme pourrait être l'occasion de développer une approche originale d'évaluation de la qualité des programmes sur le terrain en vue de l'amélioration des pratiques ainsi que de la redevabilité aux donateurs.

Si un certain nombre d'ONG commencent à intégrer l'évaluation dans leur démarche, les enjeux de qualité de l'aide sur le terrain restent entiers et les résultats des évaluations restent en général entre professionnels. Les media interpellent régulièrement et de plus en plus souvent les acteurs humanitaires sur le sujet de la qualité de l'aide, à tort ou à raison, et risquent ainsi de fragiliser la confiance du grand public.

La conduite d'évaluations indépendantes, au-delà des opportunités d'apprentissage et d'amélioration des actions, permettrait de construire un « discours de vérité » pour le grand public, y compris sur les limites et défis de l'action humanitaire, et de préparer des arguments en cas d'instrumentalisation de certaines informations par les media. La forme et les modalités que pourrait prendre cette politique d'évaluation restent à définir.

³⁵ Voir <http://www.comitecharte.org/>

Conclusion

Cette étude montre combien le sujet est complexe et sensible car il touche le « nerf de la guerre », à savoir l'argent et, associé à cela, l'image. C'est aussi un sujet en pleine évolution avec les nouveautés technologiques (Facebook, SMS, etc.) et sociales (loto « humanitaire » en projet)³⁶.

Il revient aux acteurs concernés de faire aboutir cette réflexion en gardant à l'esprit que le scénario du pire serait une prolifération de mécanismes concurrents, offrant une image de compétition profitant de la misère du monde.

Il nous semble en revanche que cette évolution possible des mécanismes de financement du secteur représente une opportunité, à travers la nouvelle relation instaurée avec les media et le grand public, pour recréer ce que certains ont appelé un « imaginaire de l'humanitaire ». Celui ci, plus proche des réalités complexes que vivent les populations affectées par les crises contemporaines et plus en synergie avec les interrogations et les aspirations de solidarité des citoyens donateurs, est peut-être une des clefs des formes de générosités encore à inventer.

³⁶ <http://www.letelegramme.com/ig/generales/france-monde/france/france-televisions-l-elysee-reve-d-humanitaire-cathodique-26-05-2010-931714.php>

ANNEXES

Annexe n°1 : « Etat des lieux des deux catastrophes naturelles majeures de cette décennie : »

Au cours de la première décennie du nouveau siècle, la communauté internationale a déjà dû faire face à deux événements de ce type jugés jusqu'alors si ce n'est sans précédent tout du moins extrêmement rares de par leur puissance en termes de nombre de morts, de blessés, de pays touchés, de destruction matérielles, de dommages environnementaux, etc.).

- Le Tsunami du 26 Décembre 2004 ³⁷:

Le premier en date est celui du Tsunami du 26 Décembre 2004. Suite à une secousse sismique de magnitude 9,3 sur l'échelle de Richter, une série de vagues atteignant des pics de 500Km/h et jusqu'à 20 mètres de haut a heurté violemment quatorze Etats sur deux continents dont plus particulièrement quatre Etats de la côte d'Asie du sud-est (l'île de Sumatra en Indonésie, la Thaïlande, le Sri Lanka et l'Inde).

Le bilan humain de cette catastrophe est effrayant, près d'un million de personnes ont été touchées, plus de 270 00 individus ont trouvé la mort, sans parler du nombre de blessés. On estime également à 8 milliards d'euros l'ampleur des dégâts matériels sans prendre en compte les dommages écologiques colossaux comme la contamination des nappes phréatiques par l'eau salée.

L'ampleur de cette catastrophe naturelle plus que largement relayée par les médias au niveau mondial va provoquer une réponse sans précédent de la communauté internationale en termes de dons puisque 11,5 milliards d'euros vont ainsi être collectés dont 6 milliards d'origine purement privée.

Bill Clinton nommé par le secrétaire général des Nations unies comme envoyé spécial pour la reconstruction des pays touchés par le Tsunami, a déclaré en réaction au Tsunami que : « *Au nom de la communauté Internationale, les Nations unies doivent répondre aujourd'hui à la plus grande catastrophe naturelle qu'elle ait jamais connue au cours de leurs soixante ans d'histoire* ».

Il est important de souligner le rôle croissant du grand public en tant que bailleur de fonds et ceci à différents niveaux. Que ce soit au niveau du montant des fonds collectés, de la proportionnalité des dons du grand public sur le total des fonds collectés, qu'au niveau de la rapidité des promesses et des fonds réellement donnés. Cette tendance de croissance du poids du bailleur privé se retrouve de la même façon dans le financement de la réponse humanitaire au tremblement de terre en Haïti.

³⁷ Source T.E.C. (Tsunami Evaluation Coalition), www.alnap.org (Dernier accès 18.02.10).

- Tremblement de terre en Haïti le 12 Janvier 2010 ³⁸:

Le 12 Janvier 2010 à 16h53 heure locale, une secousse sismique d'une magnitude de 7,0 à 7,3 dont l'épicentre était situé à 25 Km de Port-au-Prince a secoué une première fois Haïti avant de subir un deuxième tremblement de terre le 20 Janvier 2010 d'une magnitude moins importante mais toujours conséquente de 6 sur l'échelle de Richter.

Cette nouvelle catastrophe naturelle a causé la mort de plus de 212 069 personnes, la disparition de 383, en a blessé 300 572 autres et poussé plus de 467 701 personnes à quitter la capitale. Et ceci sans parler du million et demi de personnes qui se retrouvent actuellement sans abri et des 135 919 familles sinistrées alors que la saison des pluies commence déjà.

Il s'agit de la catastrophe naturelle la plus importante en termes de pertes humaines et matérielles depuis le Tsunami de 2004.

La Banque Interaméricaine de Développement va même jusqu'à qualifier cette catastrophe naturelle de catastrophe la plus importante des temps modernes compte tenu des données démographiques, économiques et sociales d'Haïti.

Une fois encore, la réponse de la communauté internationale est impressionnante, avec à ce jour (02 Mars 2010) 675 581 403 millions \$ USD collectés dont 32, 4% des fonds collectés soit 218 822 646 \$USD sont directement issus du grand public.

L'ampleur des dommages causés tant à la population, à l'environnement qu'à la sphère économique par ce type de catastrophe naturelle, ainsi que l'importance de la mobilisation de la communauté internationale dont le grand public représente une part de plus en plus substantielle, fait naître des enjeux tout à fait capitaux concernant l'aide humanitaire dont il est vital de se saisir afin de continuer à apporter une réponse humanitaire la plus adéquate possible aux populations touchées.

³⁸ Source : Haïti Earthquake, situation report 19 du 8 février 2010 d'OCHA et gouvernement d'Haïti (www.haitiseisme2010.gouv.ht).

Annexe n°2 : Fiche d'identité : « Fondation de France »

► **Nature de l'organisation :**

Organisation indépendante et privée reconnue d'utilité publique.
(Origine France)

► **Origine/ Création/ Evolution :**

Créée en 1969.

Evolution constante en fonction de l'évolution de la société et des nouvelles difficultés rencontrées par les personnes dans le besoin.

► **But(s) :**

Soutenir des projets répondant aux besoins des personnes en faisant le lien entre les bailleurs de fond et les acteurs de terrain.

La FDF se concentre particulièrement sur trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et de l'environnement ainsi que le développement de la philanthropie.

► **Moyens d'actions :**

* **Collecter** et gérer des fonds, en veillant à la redistribution aux causes prioritaires.

* **Accompagner** le fonctionnement des fonds et des organisations.

* **Favoriser la générosité** au-delà des frontières en recevant et en redistribuant des dons transnationaux.

Pour cela elle attribue un soutien financier (subventions, prix, bourses) aux projets qu'elle juge les plus pertinents tout en apportant des conseils et appuis aux mécènes.

► **Composition de la structure :**

***Conseil d'Administration (Organe de décision) :**

Se réunit quatre fois par an.

- Rôle :

° Définir la stratégie générale d'action.

° Contrôler la mise en œuvre des objectifs.

° Approuver les comptes.

° Voter le budget.

° S'assurer de la fiabilité et de la qualité de l'information financière de l'organisation.

° S'assurer que les activités soient conformes aux lois, règlements, et codes déontologiques en vigueur.

- Composition (3 collèges conformément à la législation en vigueur) :

° 7 représentants des ministères concernés par les actions de la FDF.

Ils sont nommés par les ministères et changent selon les gouvernements.

° 7 Membres de droit représentant les fondateurs, issus des banques fondatrices pour un mandat de 4 ans.

° 12 personnalités qualifiées pour un mandat de 4 ans élues par l'ensemble du bureau sur proposition du Président.

***Différents comités assistant le CA. :**

- Comité financier : propose la politique de placement des fonds et suit les résultats des gestionnaires choisis par l'appel d'offre.
- 2 Comités spécifiques :
 - ° 1 Comité d'audit : suit les comptes, l'exécution du budget et la gestion des risques.
 - ° 1 Comité de rémunération.
- 20 comités spécialisés : pour les activités de programme.

Membres nommés pour 3 ans renouvelables par le Président. Ils sont créés en fonction des évolutions des axes d'interventions. Ils proposent des politiques dans les champs les concernant et choisissent les dossiers qu'ils proposent au financement.

***Président :**

Nomme annuellement un bureau (réunit 5 fois par an).

***Directeur Général :**

Dirige la structure exécutive et assure le recrutement.

Il assure aussi la délégation de pouvoirs de la part du Président et du bureau pour des tâches quotidiennes.

Il présente au bureau et au CA :

- La stratégie politique qu'il compte mettre en œuvre.
- La politique de communication.
- La stratégie de recherche des ressources.
- Les comptes et le budget.

Enfin, il représente également la fondation dans les instances où le Président ne siège pas.

► **Relation avec les média :**

La FDF entretient une relation de long terme avec les média qui s'est fidélisée grâce à un travail de longue haleine.

► **Etendue de l'action :**

*A la fin des années 1980, la FDF a redistribué plus de 57 millions d'euros.

*A la fin des années 90, début 2000 la FDF avait collecté et financé des projets à hauteur de 63 millions d'euros.

► **Financement de la structure :**

Les ressources de F.D.F. sont principalement constituées de :

- Dons :
 - ↳ Dons issus de la collecte.
 - ↳ Dons au titre des opérations d'urgence.
 - ↳ Dons aux fondations sous égide.
- Legs et autres libéralités :
 - ↳ Libéralités affectées à la FDF elle-même.
 - ↳ Libéralités affectées aux fondations sous égide .
- Prélèvements sur les fonds propres des fondations.
- Partenariat et cofinancement.
- Revenus du patrimoine immobilier et financier.

► **Répartition des dons collectés par domaines, par phases :**

Depuis la vive polémique sur l'utilisation des fonds collectés pour le Tsunami, la FDF a établi une politique claire quant à la répartition des fonds entre la phase d'urgence et de reconstruction applicable notamment pour le tremblement de terre en Haïti :

- 25% pour l'urgence.
- 75% pour la reconstruction.

► **Fonctionnement de la structure : Critères/ Choix des partenaires :**

*Identification des problèmes jugés les plus préoccupant.

***Publication « d'appels d'offres »** à destination des associations et des laboratoires.

***Choix** avec l'assistance des comités d'experts des « meilleurs » projets. Financement de ces derniers et conseils quant à la réalisation.

***Type d'associations choisies** : petites associations locales proches des populations qu'elles aident. Dans l'optique de favoriser une autonomie des personnes sur le long terme.

► **Valeurs défendues** :

*Mettre les personnes au centre des actions, volonté de privilégier la dignité, l'autonomie et la responsabilité des personnes.

*Privilégier le lien social.

*Garantir la rigueur et la transparence des activités. A ce titre la fondation est signataire de la Charte du don en confiance posant notamment comme principes : un fonctionnement statutaire et une gestion désintéressée, une rigueur de gestion, une qualité de la communication et des collectes ainsi qu'une transparence financière.

► **Moyens de contrôle** :

Deux types de contrôles :

*Contrôles internes :

Contrôle de gestion, application des procédures, contrôle des comptes / commissariat aux comptes et comité d'audit.

*Contrôles externes :

- Cour des comptes

- Comité de la Charte.

- Intervention des corps d'inspection des ministères spécialisés.

Rmq : Il s'agit de contrôles pour l'essentiel financiers.

► **Etat de la collecte des dons pour Haïti** :

Etat de la collecte pour Haïti est de **24,5 millions d'euros**.

► **Etat de la collecte des dons pour le Tsunami** :

*Total des fonds collectés :

21 millions d'euros.

*Montant total utilisé : 19 millions d'euros pour 79 projets soutenus d'un montant moyen de 242 645 euros. Dans quatre pays touchés par le Tsunami (pour plus de détails voir le bilan de la Fondation de France).

Annexe n°3 : Fiche d'identité : « Chaine du Bonheur »

► **Nature de l'organisation :**

Organisation Suisse d'action sociale et humanitaire jugée d'utilité publique et sans but lucratif.

► **Origine/ Création/ Evolution :**

Créée en 1946, il s'agit à l'origine d'une émission de radio qui permet la collecte de dons pour les particuliers nationaux mais a également une dimension européenne.

En 1983 elle devient une fondation, une organisation autonome et acquiert à ce titre la personnalité juridique.

En 1999 elle obtient le prix national des Droits de l'Homme.

► **But(s) :**

Son objectif principal est de « secourir les personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité quelle qu'en soit la cause » et « des victimes de catastrophes ou événements particulièrement graves, des enfants en détresse ainsi que des déshérités ».

Pour cela elle ne fait aucune discrimination qu'elle soit ethnique, sociale, religieuse idéologique ou autre.

De plus, elle redistribue ces fonds en faveur « des victimes de catastrophes ou d'événements particulièrement graves, des enfants en détresse, ainsi que des déshérités. »

► **Moyens d'actions :**

La chaîne du bonheur dispose principalement de quatre moyens d'action.

***Collecter** : « La fondation lance des campagnes de solidarité dans les médias ou sur Internet. » Il s'agit de campagnes régionales, nationales ou internationales. De la même façon il peut s'agir soit de campagnes d'urgence ou de campagnes planifiées par avance.

***Distribuer** : « Le financement des projets d'aide sont élaborés, réalisés par une trentaine d'organisations suisses d'entraide ». Se sont donc des organismes, des partenaires accrédités en tant que tel.

***Contrôler** : il existe un contrôle à la fois du financement et de la réalisation des projets. De plus, la fondation veille à ce que l'aide ne soit ni détournée ni instrumentalisée.

***Informier** : la fondation informe avec précision le public sur l'utilisation de ses dons.

► **Composition de la structure :**

La structure se compose :

*Conseil de la fondation :

SRG SSR (Médi) nomme la moitié des membres (dont le Président et le Vice président) qui cooptent à un nombre équivalent de membres pour un mandat de deux ans.

Le conseil de la fondation dispose de toutes compétences (excepté celles attribuées explicitement à un autre organe) :

- Définition et approbation des objectifs stratégiques et planification financière.
- Supervision des organes par rapport à la mise en œuvre des objectifs

stratégiques.

- Approbation des comptes annuels.

- Fixation et approbation des principes fondamentaux de l'organisation de la

Chaîne du bonheur.

*Comité du conseil de la fondation :

Se compose du Président de la fondation ainsi que de 4 membres du même Conseil, 2 représentants d'organisations d'entraide et 2 représentants de la SRG SSR.

Ce Comité exerce le contrôle et la surveillance de la gestion des affaires exercées par la direction de la Chaîne du Bonheur. En parallèle, il soutient le directeur dans l'exercice de ses fonctions :

- Supervision et contrôle de la direction de la Chaîne du bonheur.
- Emission de propositions sur l'organisation de la Chaîne du bonheur pour le

Conseil.

- Etablissement de la planification stratégique de la Chaîne du bonheur.
- Surveillance financière et politique en matière de placements.

*Président du Conseil de la fondation :

- Prépare et préside les séances du Conseil et du Comité.
- Prend la décision finale en cas d'égalité des voix.
- Met en œuvre la communication et la coordination entre le Conseil, le

Comite, les COPROs (Commissions de projets) ainsi que la Direction de la Chaîne du Bonheur.

*COPROs :

Leur composition est établie par le Comité du Conseil et ont pour tâche de statuer sur les demandes de financement nationales (COPRO CH) ou internationales (COPRO Internationale).

Les lignes directrices sur lesquelles elles se fondent pour statuer en règle générale par consensus sont proposées par le directeur puis discutées par les COPROs elles-mêmes avant d'être approuvées par le Comité du conseil.

- COPRO Internationale : Composition : 10 membres.

Président des COPROs

Directeur de la Chaîne du Bonheur

4 experts indépendants

4 représentants des organisations d'entraide

- COPRO CH : Composition : 8 membres.

Président des COPROs

Directeur de la Chaîne du Bonheur

4 experts indépendants

2 représentants des organisations d'entraide

Depuis juillet 2009, la composition des COPRO a été modifiée et désormais, dans un souci de tendre davantage vers la transparence, les organisations partenaires n'ont plus le droit de vote mais possèdent simplement une voix consultative. Seuls le Président de la COPRO et le directeur de la CB conservent ce droit de vote.

*Direction :

Le directeur a l'entière responsabilité de la marche des affaires de la Chaîne du Bonheur.

Le directeur informe selon les besoins le Comité et le Conseil de l'avancée des affaires de la Chaîne du Bonheur.

*COGEFI (Commission Consultative de Gestion Financière) :

Permet de contrôler la gestion financière de la fondation.

► **Financement de la structure :**

Les ressources de la fondation proviennent exclusivement des fonds collectés lors de campagnes de solidarité.

Rmq : 100% des fonds sont affectés aux projets.

Les frais de fonctionnement sont couverts par les intérêts des fonds qui ne sont pas immédiatement engagés ce qui permet de surcroît à la fondation de mettre en place une aide sociale en Suisse.

De plus, les organisations partenaires ne peuvent faire valoir des frais de fonctionnement qu'à hauteur de 10% du budget total.

► **Répartition des dons collectés par domaines, par phases :**

Contrairement à d'autres mécanismes qui ont un temps imparti et des domaines préétablis pour dépenser les fonds collectés auprès du grand public, la CB n'a aucun cadre temporel

fixe pour dépenser la collecte. La question de la délimitation entre l'urgence et la reconstruction ne se pose pas de façon drastique ici puisque l'utilisation des fonds se fait seulement en fonction des besoins réels et non selon des phases.

Toutefois, un taux de répartition entre ces différentes étapes de l'aide semble empiriquement se dessiner :

- *15% à l'aide immédiate (l'urgence).
- *70% à la réhabilitation, la reconstruction.
- *15% au développement durable.

► **Fonctionnement de la structure : critères/ choix des partenaires :**

*Domaines de prédilection :

La chaîne du Bonheur a plusieurs domaines phares, mais sa principale activité concerne l'aide humanitaire post-catastrophe. Dans cette optique elle agit tant en urgence que dans la réhabilitation et la reconstruction de maisons et de bâtiments d'utilité collective, la relance socio-économique, l'appui psycho-social, la formation, etc.

Dans une moindre mesure elle a également une activité d'aide à l'enfance. A ce titre elle soutient des projets communautaires destinés à venir en aide à des groupes d'enfants et à leurs mères.

Ces projets englobent notamment :

- la santé
- la nutrition
- l'éducation
- la formation professionnelle.

Enfin, la CB renferme en parallèle un volet dédié à l'aide sociale en Suisse.

*Collaboration avec une trentaine d'associations agréées :

[Action de Carême](#) ; [Agence adventiste d'aide et de développement \(ADRA\)](#) ; [Armée du Salut](#) ; [Association pour le soutien de l'enfance en détresse \(ASED\)](#) ; [Brücke/Le Pont](#) ; [Caritas Suisse](#) ; [CO-OPERAID](#) ; [Croix-Rouge suisse \(CRS\)](#) ; [Enfants du Monde \(EDM\)](#) ; [EPER](#) ; [Frères de nos Frères](#) ; [Handicap International](#) ; [Helvetas](#) ; [Iamaneh Suisse](#) ; [Medair](#) ; [Médecins du Monde](#) ; [Médecins sans Frontières – Suisse](#) ; [Mouvement Chrétien pour la Paix](#) ; [Nouvelle Planète](#) ; [OSEO](#) ; [Sentinelles](#) ; [Solidarmed](#) ; [Stiftung Kinderdorf Pestalozzi](#) ; [Swissaid](#) ; [Swisscontact](#) ; [Terre des hommes - aide à l'enfance](#) ; [Terre des Hommes - Suisse](#) ; [Traditions pour Demain](#) ; [Vétérinaires sans Frontières Suisse](#) ; [Vivamos Mejor](#).

*Fonctionnement de la fondation :

- Lance des campagnes de solidarité à la radio ou à la télévision.
- Collabore avec la trentaine d'organisations d'entraide nationales privées ayant leur siège en Suisse qui se chargent de la réalisation des projets d'aide correspondant aux objectifs de ses campagnes de solidarité.

*Collaboration avec les médias SRG SSR et la poste Suisse:

Les médias sont un important relai de l'appel à solidarité et un formidable moyen d'information du grand public quant à l'utilisation de leurs dons.

Il s'agit d'une collaboration étroite avec la SRG SSR puisque :

- SRG SSR est la seule compétente pour décider de la façon dont elle traite cet appel à solidarité.
- Aucune campagne ne peut lui être imposée.
- Celle-ci a un droit de regard sur les comptes de la Chaîne du Bonheur.
- Il existe même une convention spécifique entre la Chaîne du Bonheur et la SRG SSR.

► **Critères / procédures d'attribution des fonds collectés :**

*Les organisations d'entraides émettent des demandes de financement conformément au « guide de rédaction de la chaîne du Bonheur ».

*Le projet doit :

- Satisfaire aux lignes directrices des COPROs et aux normes de qualité.

- Suivre les objectifs précis dans l'un des domaines suivants :
 - l'aide d'urgence.
 - l'aide à reconstruction.
 - la prévention et le développement.
 - l'aide aux enfants.

*Pour prendre une décision d'affecter ou non un financement, les COPROs tiennent compte à la fois des profils spécifiques des organisations d'entraide ainsi que des fonds propres de celles-ci qui doivent financer au minimum 20% du total du montant du projet.

*Pour les organisations d'entraides qui se sont vu opposer un refus de financement de leurs projets, celles-ci disposent d'un droit de recours lors duquel la fondation statuera définitivement.

► **Valeurs défendues :**

Solidarité et justice en l'absence de toute discrimination de quelque nature que ce soit.

► **Moyens de contrôle :**

La Fondation est placée sous la surveillance du Département fédéral de l'Intérieur à Berne. Elle fait également l'objet de contrôle de la part d'un fiduciaire. Au niveau interne, un contrôle est opéré par la COGEFI.

► **Etendue de la structure :**

Depuis sa création elle a reçu plus de 728 millions d'euros récoltés lors de 125 journées de collecte ou d'actions.

► **Etat de la collecte des dons pour Haïti :**

*Plus de 50 millions d'euros collectés.

*Dont 20 millions d'euros récoltés lors de la journée nationale de solidarité le 21 janvier 2010.

► **Etat de la collecte des dons pour le Tsunami :**

*173 millions d'euros collectés.

*Permis de financer 166 projets dans 5 pays affectés par le Tsunami mis en œuvre par 26 organisations d'entraide.

*Répartition des fonds :

- 8% pour l'urgence.
- 79% pour la reconstruction.
- 13% pour la consolidation de projets.

Annexe n°4 : Fiche d'identité : « Disaster Emergency Committee »

► **Nature de l'organisation** :

Société de bienfaisance, qui coordonne, gère 13 organisations de bienfaisance basée au Royaume-Uni qui fournissent une aide humanitaire en cas de catastrophe.

► **Origine/ Création/ Evolution** :

Le DEC est créé en 1963.

► **But(s)** :

*Créer un mécanisme de recours efficace pour recueillir les fonds nationaux suscités par la compassion de la nation à travers les médias face à une catastrophe humanitaire.

*S'assurer que les fonds ainsi recueillis sont utilisés de manière efficace et opportune.

*Faciliter la coopération interinstitutionnelle, la coordination et la communication au Royaume-Uni.

*Améliorer le financement de la réponse humanitaire afin de fournir des secours d'urgence et d'atténuer les souffrances des personnes touchées par les catastrophes majeures à l'étranger.

► **Moyens d'actions** :

***Décision de lancer ou non un appel à contribution** : 3 critères cumulatifs.

La question est de savoir si le lancement d'un appel à contribution est la solution la plus appropriée à l'urgence humanitaire :

- La catastrophe doit être d'une telle ampleur et l'urgence si grave qu'elles nécessitent une réponse rapide de l'aide internationale.

- Les organisations membres du DEC (ou du moins certaines d'entre elles) doivent être en mesure de fournir efficacement et rapidement une assistance humanitaire de nature à justifier le lancement d'un appel à contribution.

- Il doit y avoir des motifs raisonnables de conclure que le lancement d'un tel appel serait un succès soit parce que :

La sympathie du public pour cette situation humanitaire est avérée.

Il y a des arguments convaincants indiquant la probabilité d'un soutien du public important en cas de lancement d'un appel.

En résumé ces appels à contribution sont réservés aux urgences majeures outre-mer où d'importants besoins humanitaires ne peuvent pas être satisfaits par des mécanismes habituels d'adaptation.

***Détails de l'appel / Evaluation** :

En parallèle de l'analyse des trois critères de l'appel, le DEC mène une évaluation sur :

- Le niveau des besoins humanitaires.

- Le niveau des fonds requis.

Enfin, il procède à un classement des crises en trois catégories permettant une meilleure identification de celles-ci et proposant ainsi une réponse la plus pertinente possible :

- Catastrophe unique : impact immédiat sur les populations locales.

Ex : Tremblement de terre.

- Crise humanitaire à évolution lente : crise qui se développe et amplifie avec le temps.

Ex : Pénurie alimentaire aggravée par des facteurs politiques défavorables....

- *Complex political emergencies* : nécessite une intervention humanitaire à plus long terme. Crise qui intéresse peu les médias et par conséquent n'attire que faiblement les dons tant que la situation n'a pas atteint un seuil critique.

***Engagement de l'appel :**

Dans les cas où les trois critères sont réunis, alors le DEC et la RRN lancent conjointement un appel à contribution :

- Déterminent la date du lancement officiel.
- Le secrétariat de DEC informe le siège et les antennes locales des organisations membres du DEC
- Mise en place d'une importante coordination destinée à envoyer un message de l'appel clair et sans ambiguïté.

En règle générale un appel fait l'objet de publicité de la part du DEC pendant environ deux semaines et reste ouvert environ 6 mois.

***Appel fortement relayé par l'important réseau de soutien du DEC : RRN (Réseau d'intervention Rapide) :**

La RRN permet, grâce aux médias, la poste et différentes entreprises de mobiliser des fonds rapidement et efficacement quand une catastrophe survient.

***Redistribution des fonds collectés aux 13 organisations membres du DEC:**

Le DEC travaille en étroite collaboration avec 13 organisations de bienfaisance humanitaire enregistrées au Royaume-Uni qui remplissent les critères d'adhésion, constituent ensemble un moyen rentable et gérable pour fournir l'aide humanitaire nécessaire et ont une renommée nationale suffisante pour assurer le succès d'un appel à contribution.

► Composition de la structure :

***Conseil d'administration :**

- Composition :

- °1 Président.
- °1 Trésorier.
- °4 Administrateurs indépendants.
- °Autant d'administrateurs que d'organisations membres du DEC (Actuellement 13 chefs d'exécutifs des organismes partenaires).

- Rôle du Conseil d'Administration :

- °Ultime responsable de la direction des affaires du DEC.
- °Définit les objectifs stratégiques.
- °S'assure que le DEC est bien solvable.
- °S'assure que les résultats du DEC sont bien conformes à ses objectifs

de base.

° S'assure que le DEC reste fidèle à ses objectifs de bienfaisance, à

ses buts et au droit.

- Les administrateurs indépendants nomment les candidats aux postes de :

- °Président.
- °Trésorier.
- °Administrateurs indépendant vacant.

Ces nominations doivent être par la suite ratifiées par la majorité des membres du CA.

- 5 Comités permanents :

- °Rémunération.
- °Recrutement.
- °Vérification.
- °Gestion des risques.
- °Responsabilité.

***Secrétariat :**

Fonctions principales :

- Fournir une administration compétente.
- Gérer les différents aspects du DEC dont le processus de responsabilisation.
- Maintenir et développer les réseaux du DEC.

- Maintenir et développer les échanges d'information, avec comme but premier d'aider les organismes membres à améliorer les normes et procédures dans l'utilisation des fonds issus des collectes du DEC.

***Organisations membres du DEC:**

- 13 organisations membres du DEC choisies conformément aux critères d'adhésion.

- Une fois membre du DEC, les organisations doivent désigner un représentant comme agent de liaison entre l'organisation membre et le *DEC central contact*.

- Principales responsabilités du *Central Contact* :

↳ Fournir le personnel approprié de l'organisation membre ainsi que les copies de toutes les informations et documents du secrétariat du DEC.

↳ Mettre à jour les points d'action et le changement de personnel.

↳ Mise en lumière des problèmes rencontrés par les organisations membres.

↳ S'assurer de l'existence d'un système permettant au secrétariat d'être informé de l'absence d'une organisation membre.

↳ S'assurer que les e-mails du secrétariat du DEC sont lus et exécutés quotidiennement.

► **Relation avec les médias et autres partenaires:**

Le DEC entretiens un important partenariat avec la RRN (*Rapid Response Network*)

Grâce à une composition unique et à un fort esprit de collaboration avec le DEC les appels bénéficient d'un important soutien auprès d'un grand nombre d'acteurs privés :

***Les diffuseurs : (Télévision / Radios)**

- Le secrétariat du DEC maintient une collaboration étroite avec les médias en assurant ainsi un soutien maximum aux appels à contribution mais également en veillant à ce que l'information relative à la crise humanitaire ne soit pas dénaturée.

- Trois politiques régissent les relations du DEC avec les diffuseurs :

↳ Les organisations membres du DEC s'engagent à ne pas chercher à obtenir la publication gratuite d'appels pour d'autres urgences humanitaires que celles du DEC.

↳ BBC et ITV

↳ Les diffuseurs et le DEC sont d'accord sur la pertinence des trois critères cumulatifs indispensables pour lancer tout appel à contribution.

***Les banques :**

BBA (Association des banques Britanniques) est un point d'information central pour l'ensemble de ses membres.

Dès qu'un appel à contribution est lancé, la BBA consulte ses membres et ils décident ensemble s'ils participent ou non à l'appel en question.

Si la décision de participer est prise, la BBA soutient l'appel pendant une période de 4 semaines à compter du lancement. Pendant cette période, l'ensemble des dons sont fournis sans frais.

***The Royal Mail :**

Soutien de la poste lors du lancement d'un appel à contribution.

***British Telecommunication (BT)**

Soutien de la plateforme téléphonique permettant un acheminement rapide des appels vers le numéro d'appel du DEC.

Rmq : L'appel est payé par les donateurs mais la mise en place du centre d'appel et le traitement des dons sont fournis par la BT.

***La presse régionale et nationale :**

- Les grands quotidiens et hebdomadaires nationaux fournissent au moins une annonce gratuite pour les appels dans les 48 h, sous réserve toutefois de disponibilité.

- Toute publicité en faveur du DEC est payée au tarif le plus avantageux.

- Beaucoup de journaux régionaux ou locaux fournissent également une publication gratuite pour les appels.

► **Relation avec les bailleurs de fond (Grand public) :**

- L'appel, étant limité dans le temps, n'a pas vocation à créer une relation continue avec les donateurs, même si ces derniers peuvent être par la suite sollicités par différents appels subséquents, même s'ils sont vivement encouragés à devenir partisans des organisations membres du DEC.

- Le public doit toujours avoir à l'esprit deux choses :

↳ Le DEC ne représente pas la totalité de la réponse du Royaume-Uni à une situation d'urgence.

↳ Le DEC n'est pas un acteur considéré comme majeur dans le contexte de la multitude d'acteurs internationaux.

- Le DEC se réserve le droit de refuser tout don s'il juge que celui-ci peut avoir un impact négatif de quelque manière que ce soit.

► **Relation avec le gouvernement d'accueil du mécanisme :**

*Le secrétariat du DEC veille à ce que le gouvernement Britannique et les autres acteurs clefs dans le domaine de l'humanitaire soient informés de ses activités.

*Le DEC s'engage sur des dossiers d'appel à contribution mais n'est ni un instrument de politique ni de plaidoyer pour ses organisations membres avec le gouvernement Britannique ou avec l'ONU.

► **Répartition des dons collectés par domaines, par phases, par organisations :**

*Généralités : la répartition des fonds collectés au sein des 13 organisations membres du DEC est calculée annuellement sur la base d'un indicateur communément accepté : l'IOC (*Indicateur Of Capacity*).

Les fonds sont ensuite alloués aux différentes organisations sur cette base :

- Jusqu'au maximum de leur droit en fonction de leur IOC.

- Sur la base de leur « *Disaster Response Programme Plan* ».

*Calcul de l'IOC :

- Basé sur la réponse de chaque organisation à la situation d'urgence précédente : considéré comme l'indicateur de la capacité future.

- Basé également sur les dépenses outre-mer de chaque agence sur la base des comptes vérifiés des trois années précédentes et en fonction de la nature des dépenses (Pondération de 100% pour des dépenses humanitaires et de 50% pour des dépenses de développement.).

- Les deux catégories de dépenses sont ensuite additionnées pour chaque organisation membre donnant ainsi le pourcentage de l'ensemble des fonds collectés alloués à l'agence.

- Plafonnement à 25% et un minimum de 3% pour chaque organisation membre.

Rmq : Si une organisation se retire de l'appel ou si elle ne prend pas la totalité des fonds qui lui ont été alloués, alors la somme restante sera répartie entre les autres organisations.

► **Fonctionnement de la structure : critères / choix des partenaires :**

*Généralités : Les membres du DEC sont choisis au regard de différents critères, dits critères d'adhésion, et ces adhésions sont réévaluées tous les trois ans.

Les membres sont au nombre maximum de 15 afin de garantir une rentabilité et une gestion efficace.

Les organisations qui veulent intégrer le DEC doivent en faire la demande express.

Enfin les membres doivent avoir l'expertise nécessaire pour recueillir des fonds et faire respecter les normes établies dans l'aide humanitaire pour les secours d'urgence.

*Critères juridiques :

- L'organisation doit être inscrite depuis au moins 5 ans comme organisme de bienfaisance au Royaume-Uni.

- L'organisation doit être indépendante de tout autre organisme et avoir la pleine responsabilité de la dépense de ses fonds.
- Elle doit accepter d'être liée par le protocole et les statuts du DEC.
- Elle doit avoir présenté des comptes pleinement vérifiés et conformes aux exigences légales, et être en mesure de démontrer la probité financière ainsi que la transparence dans l'utilisation des fonds donnés.

► **Valeurs défendues :**

Les organisations membres se sont engagées à respecter différentes pratiques portant sur :

- La collecte de fonds.
- La responsabilité.
- Une réponse en cas de catastrophe humanitaire.
- La responsabilité de leurs propres performances.

Elles adhèrent également au « Programme humanitaire standard », prévoyant entre autre que l'ensemble des organisations sont signataires du code de conduite du mouvement de la Croix-Rouge internationale et du Croissant Rouge en cas de catastrophe humanitaire, et s'engagent à ce titre à respecter :

- Les principes de la Charte de la sphère humanitaire.
- Les principes du code des bonnes pratiques de « *People In Aid* ».
- Les principes du code de conduite de l'IASC, contre les abus sexuels dans les crises humanitaires.
- Et à maintenir les normes de protection des enfants.

De la même façon, mais dans un tout autre cadre, elles adhèrent au même titre que le secrétariat du DEC à :

- *The institute of fundraising code of fundraising practice.*
- *Accounting and reporting by charities statement of recommended practice.*

► **Moyens de contrôle :**

Politique d'évaluation du DEC (février 2009)

Déclaration:

« Pour être membre, les agences acceptent de conduire et de rendre public sur leur site une évaluation indépendante de leur réponse à des urgences sélectionnées ayant reçu des fonds du DEC »

Procédure d'évaluation:

Pour chaque appel, au moins 4 agences membres ayant bénéficié d'un appel seront sollicitées par le secrétariat pour commissionner et publier une évaluation indépendante de leur réponse dans l'année après le lancement d'un appel.

Le choix des agences membres sera guidé par le besoin d'évaluer une somme consistante des fonds (plus de 33%).

Le cycle des agences membres choisies pour entreprendre des évaluations sera approuvé par le comité de vérification du DEC sur une base annuelle.

'Indépendante' signifie conduite par des particuliers / entreprises à l'exclusion du personnel permanent des membres du DEC.

'Rendre publique' signifie, au minimum, publier le résumé exécutif du rapport sur leur propre site et sur celui d'ALNAP avec éventuellement la réponse à l'évaluation, et rendre disponible le rapport entier en fonction des politiques d'information publique des agences.

L'étendue et les enjeux couverts par les termes de référence de l'évaluation seront ceux jugés pertinents par les membres mais incluront nécessairement l'évaluation de l'impact et du coût/efficacité de la réponse ainsi que les éléments suivants :

- Le degré d'atteinte des objectifs et résultats ;

- Le degré de respect du code de conduite et des standards Sphère ;
- Le niveau de participation et de redevabilité envers les bénéficiaires ;
- Le niveau d'intégration des leçons apprises par le passé ou des recommandations.

L'évaluation peut être incluse dans une ligne budgétaire des programmes financés par le DEC en plus des 7% de gestion jusqu'à un maximum de £ 20.000 soit 23 000 euros.

▶ **Etendue de la structure :**

Exemples de fonds collectés lors d'appels à contribution :

- * Appel pour aider le peuple de Gaza : 9,5 millions d'euros.
- * Appel séisme Asie du sud : 70,7 millions d'euros.
- * Appel pour le Tsunami 2004 : record 459 millions d'euros.

▶ **Etat de la collecte des dons pour Haïti :**

- * **101 millions d'euros** à la fin du mois de juin 2010.

▶ **Etat de la collecte des dons pour le Tsunami :**

- * **453 millions d'euros**

Annexe n°5 : Fiche d'identité : « Collectif Asie En fants Isolés » (AEI)

► **Nature de l'organisation :**

Le Collectif AEI est un mécanisme privé (totalement indépendant des pouvoirs publics) de « gestion-redistribution » de fonds.

Il s'agit d'un regroupement de 20 ONG françaises spécialisées dans les actions d'aide à l'enfance ainsi que de personnalités morales de grande renommée.

Ce mécanisme est un mécanisme temporaire (4 ans), qui a pris fin le 30 Juin 2009.

► **Origine/ Création/ Evolution :**

Le Collectif AEI a été impulsé en 2005 par le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, M.Douste-Blazy, en réaction à la catastrophe du Tsunami en Indonésie le 26 décembre 2004. Ce mécanisme a donc été créé dans un contexte particulier de crise et d'afflux massif de dons d'origine privée. Le Collectif a donc été initié afin de canaliser cette générosité envers les enfants et d'éviter une vague d'adoption des enfants isolés en Indonésie par des familles occidentales comme unique solution.

Rapidement, il s'est détaché du ministère de la Santé et a pris la forme d'une association loi 1901. Il fut hébergé dans les locaux de la Chaîne de l'espoir.

► **But(s) :**

*A l'origine, le Collectif a été créé pour apporter un soutien immédiat aux enfants isolés dans les régions touchées par le Tsunami. A ce titre, le Collectif devait permettre la réalisation de projets concernant le retour des enfants dans leurs familles, ou à défaut dans une famille d'adoption de leur pays, avec la possibilité en parallèle de parrainer des enfants. Mais après une évaluation plus précise, l'objectif a été étendu aux enfants victimes du Tsunami.

*L'objectif majeur du Collectif est donc de canaliser des fonds dans l'idée de financer des projets relatifs à cette problématique de la protection de l'enfance. En d'autres termes il s'agit pour lui de jouer un rôle de catalyseur des fonds et des actions concernant le domaine de l'enfance.

► **Moyens d'actions :**

***Appel aux ONG françaises compétentes dans le domaine de l'enfance** au niveau international afin de profiter de leur expertise en la matière.

Choix de la stratégie d'intervention du Collectif : financer des projets menés par des ONG membres ou non du Collectif sur le thème de l'enfance, le tout sur quatre pays touchés par le Tsunami : la Thaïlande, l'Indonésie, le Sri Lanka et l'Inde.

***Collecte de fonds** : conformément à sa stratégie, le Collectif recueille les fonds privés destinés à l'enfance :

- Dons des particuliers (20% soit 467 857 €).
- Bénéfices du disque de Patrick Bruel « Et puis la terre... ».
- Participation au jeu « Qui veut gagner des millions ».
- Mise en place d'un numéro indigo.

***Redistribution des fonds** collectés aux ONG et projets choisis.

Rmq : Bien que le collectif ait recueilli ces fonds, on ne peut cependant pas réellement parler de collecte, car il n'existe ni de réel mécanisme de collecte ni de réel appel aux dons au sein du collectif ; d'où le terme employé plus haut de mécanisme de « gestion-redistribution ».

► **Composition de la structure :**

***Comité directeur :**

- Rôle : chargé de la sélection des projets et de la répartition des fonds collectés.

- Composition :

° Professeur Marc Gentilini : Président du collectif.

° Aide et action (Pierre Soëtard).

° Association Sœur Emmanuelle ASMAE (Trao Nguyen).

° La chaîne de l'espoir (Jean-Claude Lafeuillade).

° Croix Rouge Française (Henriette Marodon).

° Plan International France (Alain de Montebello).

° UNICEF (Jacques Hintzy).

° Un enfant par la main (Jean-Pierre Cabouat).

***Assemblée Générale :**

Exerce les fonctions de contrôle et d'approbation de la gestion administrative et financière du collectif.

Se compose de tous les membres du Collectif :

- Les associations fondatrices :

° AIDE ET ACTION

° Association Sœur Emmanuelle : ASMAE

° Association du Père Ceyrac

° Association SPORT INSERTION JEUNES

° CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

° LA CHAÎNE DE L'ESPOIR

° CROIX ROUGE FRANÇAISE

° ENFANTS D'ASIE – ASPECA

° ENFANTS ET DEVELOPPEMENT

° UN ENFANT PAR LA MAIN

° ENFANTS DU MEKONG

° ENFANTS REFUGIES DU MONDE

° PARTAGE

° PLAN INTERNATIONAL France

° SOS ENFANTS SANS FRONTIERES

° SOS VILLAGES D'ENFANTS

° UNICEF

- Les associations adhérentes :

° DOULEUR SANS FRONTIERES

° SOLIDARITE LAÏQUE

° FEDERATION NATIONALE DE L'ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS

► **Financement de la structure :**

*Structure uniquement financée par des fonds d'origine privée dont 20% proviennent de dons du grand public.

*Minimisation des coûts de fonctionnement du collectif : moins de 8% (7,9% soit 209 918 €) du total des ressources collectées permet de couvrir les frais de fonctionnement. De plus, le collectif a limité à 10% maximum les frais de fonctionnement des ONG du montant total qui leur est attribué par le collectif.

► **Répartition des dons collectés par domaines, par phases :**

***Répartition des fonds par pays :**

- Sri Lanka : 40,63% soit 887 620 €.

- Inde : 22,62% soit 494 065 €.

- Indonésie : 21,88% soit 478 060 €.
- Thaïlande : 12,12% soit 264 832 €.
- Iles Andaman : 2,75% soit 60 000 €.

***Répartition par O.N.G. :**

Volonté affichée du collectif de limiter sa part de financement dans chaque projet soutenu par les ONG dans l'optique de pousser au cofinancement avec notamment la Croix-Rouge française et la Fondation de France.

Le montant alloué par association s'étend de :

23 920 € (1,09%)

426 294 € (19,51%) pour Plan France.

***Répartition par projets :**

Les montants alloués par projets s'étendent de :

7 000€ (0,32%)

182 000€ (8,33%) pour la Chaine de l'Espoir.

Les principaux thèmes des projets :

Construction de centres de réconfort et de centres de formation professionnelle.

Réhabilitation ou construction d'installations scolaires, bibliothèques.

Actions psychosociales, soutien psycho-éducatif, aide au travail de résilience, etc.

Diffusion de livres et de magazines.

► **Fonctionnement de la structure : critères / choix des partenaires :**

*Il n'existe pas de critères de sélection des projets préétablis par le collectif.

*Toutefois, le comité directeur a fait appel à quelques critères qu'il a jugé pertinents comme :

- Le bon sens.
- La connaissance professionnelle du terrain.
- Une expérience de plus de deux ans dans le domaine de l'enfance.
- Compétence reconnue de l'association.
- Présence déjà sur place de l'association / existence d'un partenariat local.

► **Valeurs défendues :**

*Protection des enfants.

*Transparence de fonctionnement.

► **Moyens de contrôle :**

Trois étapes de contrôle :

*Autocontrôle au sein du collectif : le porteur du projet informe le Comité directeur de la mise en œuvre du projet.

*Contrôle sur le terrain par une entité extérieure.

*Contrôle financier sur pièces.

Principalement garanti par une confiance mutuelle (ONG / Collectif), la renommée du Président du collectif ainsi que la présence d'organisations désintéressées au sein du Comité directeur.

► **Etendue de la structure :**

Mécanisme temporaire qui n'a été opérationnel que lors de la crise du Tsunami.

Le collectif a recueilli 2 222 000 €, permettant de financer une trentaine de projets menés par 15 organisations françaises sur quatre pays touchés par le Tsunami entre le 5 janvier 2005 et juin 2009.

► **Etat de la collecte des dons pour le Tsunami :**

Le collectif a rassemblé 2 222 000 € pour le domaine de l'enfance lors du Tsunami.

Annexe n°6 : Fiche d'identité : «Le consortium Belge pour les situations d'Urgence »

► **Nature de l'organisation :**

Association Belge sans but lucratif. Consortium regroupant 5 grandes organisations humanitaires de secours d'urgence (Caritas international, Handicap International, Médecins du Monde, Oxfam-solidarité et Unicef Belgique).

► **Origine / Création / Evolution :**

Créé à la fin des années 1970 pour répondre à un épisode de famine particulièrement sévère en Somalie, il s'est depuis fréquemment remobilisé lors de catastrophes naturelles ou humanitaires.

Lorsqu'une situation nécessite un apport financier important et urgent, le consortium lance un appel à contribution en mettant en place un numéro de compte spécial le «000-000012-12 » comme lors du Tsunami en 2004 « Tsunami 12 12 » ou du tremblement de terre en Haïti « Haïti 12 12 » cette année.

► **But(s) :**

*Regrouper la communication vers le grand public et optimiser les relations avec les médias.

*Unir les forces de différentes ONG afin d'inciter à un soutien maximal en faveur des victimes.

*Dans un second temps réduire les frais de fonctionnement.

► **Moyens d'actions :**

*Appel à contribution lors d'une importante émission de télévision avec l'établissement de numéro spécial le « 12 12 » permettant d'effectuer des virements directs.

* Redistribution des fonds collectés aux associations membres du consortium qui, grâce à leur service dans le domaine de l'urgence et à leur large réseau international, peuvent intervenir rapidement.

*Bilan de l'ensemble de l'action du consortium publié par la presse (collecte, redistribution et utilisation des fonds).

► **Composition de la structure :**

*Cinq ONG :

- Caritas International.
- Handicap International.
- Oxfam-Solidarité.
- Unicef Belgique.
- Médecins du monde.

► **Relation avec les média et autres partenaires :**

La relation du consortium avec les média n'est certes pas inscrite dans un cadre construit et arrêté mais le consortium veille à favoriser une bonne communication vers le public et à établir des contacts efficaces avec la presse et les média.

► **Financement de la structure :**

Les ressources du consortium proviennent essentiellement des dons du grand public.

Les coûts inhérents à l'organisation de la collecte sont couverts par les cinq membres selon la même clef de répartition des dons du grand public.

A savoir :

- Caritas International : 15,7%
- Handicap International : 13,6%
- Médecins du Monde : 5,0%
- Oxfam-Solidarité : 16,2%
- Unicef Belgique : 49,4%

► **Répartition des dons collectés par domaines, par phases :**

*La répartition des fonds collectés se fait sur la base d'une clef de répartition recalculée chaque année qui comprend notamment le soutien et la sympathie du public envers l'organisation en se basant sur les dons reçus par cette même organisation durant les trois dernières années.

*Etat de la dernière répartition:

- Caritas International : 15,7%
- Handicap International : 13,6%
- Médecins du Monde : 5,0%
- Oxfam-Solidarité : 16,2%
- Unicef Belgique : 49,4%

Rmq : En cas de crise, le consortium peut choisir de financer des projets soutenus par des organisations non-membres du consortium.

► **Fonctionnement de l'organisation, choix des partenaires :**

Les cinq membres sont principalement choisis selon :

- Leurs équipes d'urgence spécialisées.
- Leur appartenance à un réseau international favorisant ainsi une aide efficace et rapide partout dans le monde.

► **Valeurs défendues :**

Une aide efficace et rapide partout dans le monde.

► **Moyens de contrôle :**

Les comptes du consortium sont soumis à un contrôle interne :

- Un bilan intermédiaire des dons reçus et redistribués lors de la collecte des fonds.

- Un bilan final publié dans la presse à la fin de la campagne.

Les comptes du consortium sont également soumis à un audit externe et sous contrôle du ministère des Finances.

► **Etendue de la structure :**

Le consortium s'est mobilisé dans de nombreuses crises depuis plus de 25 ans :

- *Génocide Rwandais 1994.
- *Guerre au Kosovo 1999.
- *Inondations au Mozambique en 2000.
- *ouragan MITCH en 1998.
- *Guerre en Afghanistan en 2001....
- ***Tsunami en 2004 avec mise place du numéro « 12 12 »**
- ***Haïti en 2010 avec la mise en place du numéro « 12 12 ».**

► **Etat de la collecte des dons pour le Tsunami :**

Clôturée le 31 Décembre 2006, la collecte au sein du consortium, aura permis de réunir plus de **50 millions d'euros**.

► **Etat de la collecte des dons pour Haïti :**

Un mois après le tremblement de terre, « Haïti Lavi 12 12 » a déjà collecté **22,5 millions d'euros**.

Annexe n°7 : Tableau synthétique de comparaison des différentes plateformes de financements non-étatiques

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Nature de l'organisation	Organisation indépendante et privée (France). Reconnue d'utilité publique.	Organisation d'action sociale et humanitaire d'utilité publique et sans but lucratif (Suisse).	Société de bienfaisance, qui gère 13 organisations de bienfaisance qui fournissent une aide humanitaire en cas de catastrophe.	* Mécanisme privé de « gestion-redistribution » de fonds. * Groupement de 20 ONG Fç. spé. l'aide à l'enfance. * Mécanisme temporaire qui a pris fin le 30 Juin 2009.	Association sans but lucratif (Belgique). Consortium regroupant 5 grandes organisations humanitaires de secours d'urgence.
Origine / Création / Evolution	Crée en 1969. Evolution constante en fonction de l'évolution de la société et des nouvelles difficultés rencontrées par les personnes dans le besoin.	*1946 : à l'origine il s'agit d'une émission de radio permettant la collecte de dons pour les particuliers nationaux et européens. *1983 : devient une fondation, et acquiert à ce titre la personnalité juridique. *1999 : obtient le prix national des Droits de l'Homme.	Créé en 1963.	* Initié en 2005 par le Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, M.Douste-Blazy, suite au Tsunami du 26 Décembre 2004. * Pour porter secours aux enfants et éviter une vague d'adoption des enfants isolés par des familles occidentales comme unique solution.	* Créé en 70 suite à une famine en Somalie. * Remobilisé lors de catastrophes naturelles ou humanitaires. * Le consortium peut aussi lancer un appel à contribution comme lors du Tsunami en 2004 ou du tremblement de terre en Haïti cette année.
But(s)	Soutenir des projets répondant aux besoins des personnes en faisant le lien : Bailleurs de fond/ acteurs de terrain. Se concentre particulièrement dans trois	* Objectif principal : « secourir les personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité quelle qu'en soit la cause ». *Pour cela elle ne fait	* Créer un mécanisme efficace pour recueillir les fonds nationaux suscités par la compassion à travers les médias face à une crise humanitaire.	L'objectif majeur du collectif est donc de canaliser des fonds dans l'idée de financer des projets relatifs à cette problématique de la protection de l'enfance.	* Regrouper la communication vers le grand public et optimiser les relations avec les médias. *Unir les forces de différentes ONG afin

	<p>domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux personnes vulnérables. - Développement de la connaissance et de l'environnement. - Développement de la philanthropie. 	<p>aucune discrimination d'aucune sorte. *Enfin, elle redistribue ces fonds en faveur, « des victimes de catastrophes ou d'événements particulièrement graves, des enfants en détresse, ainsi que des déshérités. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> * S'assurer que les fonds soient utilisés de manière efficace. * Faciliter la coopération inter-institutionnelle au sein du Royaume-Uni. * Améliorer le financement de la réponse humanitaire afin de fournir des secours d'urgence et d'atténuer les souffrances des personnes touchées par les catastrophes majeures à l'étranger. 	<p>En d'autres termes il s'agit pour lui de jouer un rôle de catalyseur des fonds et des actions concernant le domaine de l'enfance.</p>	<p>d'inciter à un soutien maximal en faveur des victimes. * Dans un second temps réduire les frais de fonctionnement.</p>
	Fondation de France :	Chaîne du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Moyens d'action	<ul style="list-style-type: none"> * Collecter et gérer des fonds en veillant à la redistribution des fonds aux causes prioritaires. * Accompagner le fonctionnement des fonds et des organisations. * Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et en redistribuant des dons transnationaux. <p>Pour cela elle attribue un soutien financier (subventions, prix, bourses) aux projets quelle juge les plus pertinents tout en apportant des conseils et appuis aux mécènes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Collecter : lance des campagnes de solidarité dans les médias et sur Internet. * Distribuer : finance des projets d'aide élaborés et réalisés par une 30 d'associations. * Contrôler : contrôle le financement et la réalisation des projets qu'elle soutient. * Informier : informe le public de l'utilisation qu'elle fait de ses dons. 	<ul style="list-style-type: none"> * Décision de lancer ou non un appel à contribution : (3 critères cumulatifs). * Engagement de l'appel : Dans les cas où les trois critères sont réunis, alors le DECet la R.R.N. lancent conjointement un appel à contribution. * Redistribution des fonds aux 13 organisations membres du DEC * Appel fortement relayé par l'important réseau de soutien du DEC: RRN (Réseau d'intervention Rapide) 	<ul style="list-style-type: none"> * Appel aux ONG françaises compétentes dans le domaine de l'enfance au niveau international afin de profiter de leur expertise en la matière. * Redistribution des fonds collectés aux ONG et projets choisis. * Collecte de fonds : conformément à sa stratégie, le Collectif recueille les fonds privés destinés à l'enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> * Appel à contribution avec l'établissement de numéro spécial le « 12 12 » pour des virements directs. * Redistribution des fonds collectés aux associations membres du consortium qui, grâce à leur service dans le domaine de l'urgence et à leur large réseau international, peuvent intervenir rapidement. *Bilan de l'ensemble de l'action du consortium publié par la presse.

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Structure de l'organisation	<p>* Conseil d'Administration (organe de décision) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 représentants de ministères. - 7 membres de droit représentant les fondateurs. - 12 personnalités qualifiées. <p>* Comités assistant le CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité financier : propose la politique de placement des fonds. - 2 comités spécifiques : 1 comité d'audit et 1 comité de rémunération. - 20 comités spécialisés : pour les activités de programme. <p>* Président : Nomme annuellement un bureau (réunit 5 fois/an).</p> <p>* Directeur Général : Dirige la structure exécutive.</p>	<p>* Conseil de la fondation (organe décisionnel par excellence).</p> <p>* Comité du conseil de la fondation :</p> <p>* Président du Conseil de la fondation :</p> <p>* COPROs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPRO CH - COPRO Internationale. <p>* Direction</p> <p>* COGEFI (Commission Consultative de Gestion Financière) :</p>	<p>* Conseil d'administration (principal organe de décision)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Président. - 1 Trésorier. - 4 Administrateurs indépendants. - Autant d'administrateurs que d'org. membres du DEC. <p>* Secrétariat : Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une administration compétente. - Gérer les différents aspects du DEC. - Maintenir et développer les réseaux du DEC. - Maintenir et développer les échanges d'informations <p>* Organisations membres du DEC: 13 organisations membres du DEC choisis conformément aux critères d'adhésion.</p>	<p>* Comité directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle : Chargé de la sélection des projets et de la répartition des fonds collectés. - Composition : Président : Professeur Gentilini ONG <p>* Secrétariat :</p>	<p>* 5 ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caritas International. - Handicap International. - Oxfam-Solidarité. - Unicef Belgique. - Médecins du Monde.

	Fondation de France :	Chaîne du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Relation avec les médias et autres partenaires	Relations non inscrites dans un cadre construit et arrêté mais relations de long terme grâce à un travail de sérieux et de transparence de longue haleine de la part de la FDF.	* Collaboration avec les médias SRG SSR et la poste Suisse: * Collaboration étroite avec la SRG SSR puisque : - SRG SSR est seule compétente pour décider du traitement de cet appel à solidarité. - Aucune campagne ne peut lui être imposée. - Elle a un droit de regard sur les comptes de la Fondation. - Il existe une convention spécifique entre la Chaîne du Bonheur et la SRG SSR.	Le DEC entretient un important partenariat avec la RRN (<i>Rapid Response Network</i>) Grâce à une composition unique et à un fort esprit de collaboration avec le DEC les appels bénéficient d'un important soutien auprès d'un grand nombre d'acteurs privés : - Les diffuseurs : (Télévision / Radios) - Les banques : - British Telecommunication (BT) - La presse régionale et nationale.	Relations non-écrites dans un cadre construit et arrêté du fait de la création du Collectif AEI sur une médiatisation préexistante dû à l'intervention plus ou moins spontanée de personnalités charismatiques.	Relations non inscrites dans un cadre construit et arrêté. Mais recherche perpétuelle de la part du consortium de : * Une bonne communication vers le public. * Des contacts efficaces avec la presse et les média.
Etendue de l'action	* Fin des années 80 : la FDF redistribue plus de 57 millions d'euros. * Fin des années 90 / début 2000 : la FDF redistribue plus de 63 millions d'euros.	Depuis sa création elle a reçu plus de 728 millions d'euros récoltés lors de 125 journées de collecte ou d'actions.	* Appel pour aider le peuple de Gaza : 8, 1 millions de £. * Appel séisme Asie du sud : 60 millions de £. * Appel pour le Tsunami 2004 : record 390 millions de \$.	Le Collectif a recueilli 2 222 000 €, permettant de financer plus 30 projets menés par 15 organisations sur quatre pays touchés par le Tsunami entre le 5 janvier 2005 et juin 2009.	Le consortium s'est mobilisé pour : Génocide Rwandais 1994, Guerre au Kosovo 1999, le Tsunami, Haïti....

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Financement de la structure	Principales ressources : - Dons : - Legs et autres libéralités. - Prélèvements sur les fonds propres des fondations sous égides. - Partenariat et co-financement. - Revenus du patrimoine immobilier et financier.	* Principales ressources : les fonds collectés (100% sont affectés aux projets) * Frais de fonctionnement sont couverts par les intérêts des fonds permettant de surcroît à la fondation de mettre en place une aide sociale en Suisse. * De plus, les organisations partenaires ne peuvent faire valoir des frais de fonctionnement qu'à hauteur de 10% du budget total.	* Pas de données précises, peut-on en déduire que la principale ressource est constituée de dons privés ?	* Structure uniquement financé par des fonds d'origine privée dont 20% proviennent de dons du grand public. * Minimisation des coûts de fonctionnement du collectif : moins de 2% (1,3% selon la cour des comptes) du total de ressources collectées permettent de couvrir les frais de fonctionnement.	* Principales ressources : les dons collectés auprès du grand public. * Les coûts inhérents à l'organisation de la collecte de fonds sont couverts par les 5 ONG membres selon la même clef de redistribution des fonds collectés. A savoir : - C.I : 15,7% - H.I. : 13,6% - MDM : 5,0% - Oxfam-Sol. : 16,2% - Unicef Belgique : 49,4%
Répartition des dons collectés	* La fondation consacre : - 25% à l'urgence. - 75% à la reconstruction. En se basant sur la jurisprudence Tsunami. Toutefois cette délimitation en termes de pourcentages reste en principe flexible.	* Une répartition empirique peut être observée en règle générale: * La fondation consacre en général : - 15% l'aide d'urgence - 70% reconstruction/réhabilitation - 15% développement durable.	* Répartition selon une clef de répartition entre les 13 ONG membres.	* Répartition par ONG : Le montant s'étend de : -23 920€ (1,09%) -426 294 (19,51%). * Répartition par projets : Les montants s'étendent de : -7 000€ (0,32%) -182 000€ (8,33%)	* Etat de la dernière répartition: - C.I : 15,7% - H.I. : 13,6% - MDM : 5,0% - Oxfam-Sol. : 16,2% - Unicef Belgique : 49,4%

	Fondation de France :	Chaîne du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
<p>Fonctionnement de l'organisation</p> <p>Choix des partenaires</p>	<p>* Identification des problèmes jugés les plus préoccupant.</p> <p>* Publication « d'appels d'offres » à destination des associations, laboratoires.</p> <p>* Choix avec l'assistance des comités d'experts des « meilleurs » projets. Financement de ces derniers et conseils quant à la réalisation.</p> <p>* Type d'associations choisies : petites associations locales proches des populations qu'elles aident. Dans l'optique de favoriser une autonomie des personnes sur le LT.</p>	<p>* Trois domaines de prédilection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide post-urgence. - L'enfance. - L'aide sociale en Suisse. <p>* Fonctionnement de la fondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lance des campagnes de solidarité à la radio ou à la télévision. - Collabore avec la trentaine d'organisations d'entraide nationales privées ayant leur siège en Suisse et agréées par la fondation, qui se chargent de la réalisation des projets d'aide correspondant aux objectifs de ses campagnes de solidarité. 	<p>* Les membres du DEC sont choisis au regard de différents critères dits critères d'adhésion et, ces adhésions sont réévaluées tous les trois ans.</p> <p>* Les membres sont au nombre maximum de 15 afin de garantir une rentabilité et une gestion efficace.</p> <p>* Les organisations qui veulent intégrer le DEC doivent en faire la demande express.</p> <p>* Les membres doivent avoir l'expertise nécessaire pour recueillir des fonds et faire respecter les normes établies dans l'aide humanitaire pour les secours d'urgence.</p>	<p>* Les ONG ont été essentiellement choisies au regard de leur compétence dans le domaine de l'aide à l'enfance au niveau international.</p>	<p>* Cinq membres principalement choisis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leurs équipes d'urgence spécialisées. - Leur appartenance à un réseau international favorisant une aide efficace et rapide partout dans le monde.

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Procédures d'attribution des fonds collectés aux différentes organisations	<p>* En fonction des projets déposés par les ONG. (chaque ONG qui souhaite voir un projet financé dépose une demande de financement.)</p> <p>* La FDF, avec l'aide des comités d'experts, décide ou non de financer selon divers critères le projet des ONG.</p>	<p>* Les organisations d'entraides émettent des demandes de financement.</p> <p>* Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire aux lignes directrices des COPROs. - Suivre les objectifs dans l'un des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ¶ aide d'urgence. ¶ aide à reconstruction. ¶ la prévention et le développement. ¶ aide aux enfants. <p>* Tenir compte des profils spécifiques des organisations et des fonds propres de celles-ci qui doivent financer 20% du total du montant du projet.</p> <p>* Un droit de recours lors duquel la fondation statuera définitivement.</p>	<p>* Répartition entre les 13 membres selon une clef de répartition (IOC) calculée sur deux données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réponse de chaque organisation à une situation d'urgence précédente (indice de capacité future de l'ONG) - Les dépenses outre-mer de chaque ONG (pondérées selon la nature des dépenses : 100% pour des dépenses humanitaires et 50% pour des dépenses de développement.) <p>L'IOC est donc le résultat de ces deux données additionnées, plafonné à 25% maximum ou à 3% minimum pour chaque ONG membre.</p>	<p>* Il n'existe pas de critères de sélection des projets préétablis par le Collectif.</p> <p>* Toutefois, le comité directeur a fait appel à quelques critères qu'il a jugé pertinents comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bon sens - La connaissance professionnelle du terrain - L'expérience des enfants en faveur des enfants - Compétence reconnue de l'association - Présence déjà sur place de l'association / existence d'un partenariat local. 	<p>* Répartition entre les 5 ONG membres calculée annuellement selon une clef de répartition basée sur le soutien et la sympathie du public envers l'organisation, Celle-ci se fonde sur les dons reçus par les ONG durant les trois années précédentes.</p>

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
Valeurs défendues	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre les personnes au centre des actions, privilégier la dignité, autonomie, responsabilité des personnes. * Privilégier le lien social. * Garantir la rigueur et la transparence des activités. (Signataire de la Charte du don en confiance : fonctionnement statutaire et gestion désintéressée, rigueur de gestion, qualité de la communication et des collectes, transparence).	Solidarité et justice en l'absence de toute discrimination de quelque nature que ce soit.	Les organisations membres se sont engagées à respecter des principes relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> - La collecte de fonds. - La responsabilité. - Réponse en cas de catastrophe humanitaire. - La responsabilité de leurs propres performances. Elles adhèrent également au « Programme humanitaire standard ».	<ul style="list-style-type: none"> * Protection des enfants. * Transparence de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> * Une aide efficace et rapide partout dans le monde.
Moyens de contrôle	Deux types de contrôles : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles internes : Contrôle de gestion, application des procédures, contrôle des comptes / commissariat aux comptes et comité d'audit. - Contrôles externes : <ul style="list-style-type: none"> ° Cour des comptes ° Comité de la Charte. ° Intervention des corps d'inspection des ministères spécialisés. Rmq : Contrôles essentiellement financiers.	<ul style="list-style-type: none"> * La Fondation est placée sous la surveillance du Département fédéral de l'Intérieur à Berne. * Elle fait également l'objet de contrôle de la part d'un fiduciaire. * Au niveau interne : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de rapports par les ONG. - Eval. indépendantes comparatives. - Eval. sur des projets spécifiques. - Suivi d'ateliers de réflexion pour partager les conclusions des évaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> * Une politique d'évaluation explicite : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation systématique des projets financés. - Publication des résultats de l'évaluation sur le site Internet de l'ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> * Autocontrôle au sein du collectif : le porteur du projet informe le comité directeur de la mise en œuvre du projet. * Contrôle sur le terrain par une entité extérieure. * Contrôle financier sur pièces. 	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle interne : <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan intermédiaire lors de la collecte des dons reçus et redistribués. - Le bilan final est publié dans la presse. * Contrôle externe : les comptes du Consortium sont soumis à un audit externe et sont sous le contrôle du ministère des Finances.

	Fondation de France :	Chaine du bonheur :	DEC (Disaster Emergency committee) :	Collectif AEI (Asie Enfants Isolés) :	Le consortium Belge pour les situations d'Urgences :
<i>Etat de la collecte des dons pour Haïti</i>	* 31,4 millions d'euros collectés fin juin 2010.	* 49 millions d'euros fin juin 2010 (dont 14 millions d'euros récoltés lors de leur première journée nationale de collecte).	* Environ 101 millions d'euros collectés fin juin 2010.	Organisme dissout au moment des faits.	Un mois après le tremblement de terre, « Haïti Lavi 12 12 » a déjà collecté 22,5 millions d'euros collectés fin juin 2010.
<i>Etat de la collecte des dons pour le Tsunami</i>	* Total des fonds collectés : 21 millions d'euros. * Montant total utilisé : 19 millions d'euros pour 79 projets soutenus d'un montant moyen de 242 645 euros. Dans quatre pays touchés par le Tsunami (pour plus de détails voir le bilan de la fondation de France).	* 159 millions d'euros collectés. *Permis de financer 166 projets dans 5 pays affectés par le Tsunami mis en œuvre par 26 organisations d'entraide. * Répartition des fonds : - 8% pour l'urgence. - 79% pour la reconstruction. - 13% pour la consolidation de projets.	* 462 millions d'euros collectés.	Le collectif a rassemblé 2,449 d'euros pour le domaine de l'enfance lors du Tsunami.	Clôturée le 31 Décembre 2006, la collecte au sein du consortium aura permis de réunir plus de 50 millions d'euros.

Annexe n°8 : Liste des organismes et personnes interviewées

Structure	Personnes et leurs fonctions
Chaine du Bonheur	Catherine Baud-Lavigne
Centre de Crise	Caroline Grandjean Adjointe au Directeur du CDC François Guyot Chargé des Relations ONG entreprises et collectivités territoriales
Collectif AEI	M.Cabouat Ancien trésorier
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.	Christian Droulers Responsable Marketing direct
Fondation De France	Francis Charhon Directeur général
Aide médicale Internationale	Erwan Le grand Délégué général
Aide et Action	Pierre Soëtard Responsable actions éducatives. Lucette Vireval
Solidarités International	Yannick Lebihan Directeur exécutif
Médecins du Monde	Pierre Salignon Directeur Général Jean Saslawsky Responsable Financements Publics et Institutionnels
Croix-Rouge-Française.	Jean-François Riffaud Directeur de la communication et du développement des ressources.

Annexe n°8 bis : Liste des organismes et personnes présentent à l'atelier du 3 Juin 2010 :

Structure	Noms
Collectif AEI	Professeur M.Gentilini.
Chaine du Bonheur	Catherine Baud-Lavigne.
Collectif AEI	M. Cabouat,
Plan International	Michelle Perrot
Enfants d'Asie	Marine Corejero
Handicap International	Luciano Loiacono
Aide médicale Internationale.	Erwan Le Grand.
Aide et Action.	Lucette Willerval
Solidarités International	Séverine Bonnet
Médecins du monde	François Dupré
Croix-Rouge-Française	Antoine Petibon
Secours Islamique France	Mr Abassi
Care France	Fabienne Pouyadou, Lisa Poudaud
Association Française des Fundraisers	Aurélie Perretem Pauline Graulle.
Action Contre la Faim	François Danel
Groupe URD	Béatrice Boyer François Grünwald Véronique de Geoffroy Laure Pons

Annexe n°9 : Etat de la collecte des principaux mécanismes de financement non-étatique pour le Tsunami et Haïti :

	Fondation de France	Chaine du bonheur	Disaster Emergency Committee	Collectif « Asie Enfants Isolés »
Fonds collectés et redistribués pour le Tsunami :	* Total des fonds collectés : 21 millions d'euros soit montant total utilisé : 19 168 986 millions d'euros pour 79 projets soutenus d'un montant moyen de 242 645 euros. Dans quatre pays touchés par le Tsunami. (pour plus de détails voir le bilan de la fondation de France).	* Total des fonds collectés : 159 millions d'euros. * Permis de financer 166 projets dans 5 pays affectés par le Tsunami mis en œuvre par 26 organisations d'entraide. * Répartition des fonds : - 8% pour l'urgence. - 79% pour la reconstruction. - 13% pour la consolidation de projets.	* 462 millions d'euros.	* Total des fonds collectés : 2,449 millions d'euros. * Permis de mener 32 projets menés par 15 organisations françaises. * Entre le 5 janvier 2005 et le 4 Janvier 2009. * Dans 4 pays touchés par le Tsunami : Inde, Sri Lanka, Indonésie, Thaïlande.
Fonds collectés et redistribués pour Haïti :	*24,5millions d'euros collectés. Au 31 Mai 2010.	* 45 millions d'euros au 31 mai 2010.. * Dont 14 millions d'euros récoltés lors de leur journée nationale de collecte.	* 101 millions d'euros collectés au 31 Mai 2010.	* Cessation d'activité du Collectif en janvier 2009.
TOTAL (Euros):	45, 5 millions d'euros.	204 millions d'euros.	536 millions d'euros.	2,449 millions d'euros.

Annexe n°10 : Etat des financements privés des crises des dix dernières années :

10 dernières années :	Total des dons (euros) engagés par le secteur privé :	Situation d'urgence la plus financée au cours de l'année :	Situation d'urgence la moins financée au cours de l'année :
1999	12 millions	West Timor : - 81,7% - 9 millions	Caucase : -
2000	88 millions	Southeastern Europe : - 33,4% - 29 millions	Inondations en Roumanie.
2001	125 millions	Korea : - 42,3% - 53 millions	Inondations au Pérou.
2002	213 millions	Afghanistan : - 50,3% - 107 millions	Tadjikistan.
2003	322 millions	Afrique du Sud : - 40,4% - 130 millions	Inondations de Tadjikistan.
2004	156 millions	Soudan : - 42,7% - 66 millions	Iraq.
2005	3 milliards 714 millions	Tsunami : - 90,7% - 3milliards 366millions	Iraq.
2006	81 millions	Pakistan : - 38,4% - 30 millions.	Afghanistan.
2007	61 millions	Inondation en Corée : - 27% - 16 millions.	République Démocratique du Congo.
2008	213 millions	Tremblement de terre en Chine : - 35,6% - 75 millions.	Central African Republic.
2009	247 341 705 millions	Territoires Palestiniens Occupés : - 33% - 66 millions	République Démocratique du Congo.
2010	206 millions	Haïti : - 58% - 198 millions	Provision of unarmaked funds.

Annexe n°11 : Bibliographie

- **Ouvrages / Rapports/ Etudes/ Actes de colloque :**

- **BOYER, Béatrice. ; BASTID, Pierre.** *Partie 1: introduction et méthodologie de l'évaluation.* GROUPE U.R.D, 2009. 49 P. EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DU COLLECTIF AEI www.urd.org/IMG/pdf/Eval-URD_CAIE_partie1.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **BOYER, Béatrice. ; BASTID, Pierre.** *Partie 2: Analyse de l'action menée par le collectif et conformité avec les objectifs définis dans ses statuts.* GROUPE U.R.D, 2009. 49 P. EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DU COLLECTIF AEI www.urd.org/IMG/pdf/Eval-URD_CAIE_partie2.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **BOYER, Béatrice. ; BASTID, Pierre.** *Partie 3: Evaluation de la qualité des projets soutenus financièrement par le collectif. (focus groupe sur 1/3 des réalisations des projets soutenus suite à la mission du 15 au 31 Mars 2009).* GROUPE U.R.D, 2009. 49 P. EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DU COLLECTIF AEI www.urd.org/spip.php?article172 (Dernier accès 13.04.10)
- **BOYER, Béatrice. ; BASTID, Pierre.** *Rapport d'évaluation version finale : Résumé exécutif et sommaire des différentes parties.* Groupe U.R.D. 2009, 49 P. EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DU COLLECTIF AEI www.urd.org/IMG/pdf/Eval-URD_CAIE_partie4.pdf (Dernier accès le 13.04.10)
- **CAP SOLIDARITE ; GROUPE URD ; Université Paris XII Val de Marne.** *Etats, ONG, solidarités : jeux de pouvoirs et jeux d'argent. 2007, 26P.*
- **CARE.** *Tsunami du 26 Décembre 2004 après l'urgence la reconstruction.* CARE, 2005. 44 P.
- **CROIX-ROUGE FRANCAISE.** *Dossier de presse : Tsunami 4ans après : la Croix-Rouge dresse le bilan.* Croix-Rouge, 2008. 27 P. www.croix-rouge.fr ou <http://www.asie.croix-rouge.fr> (Dernier accès le13.04.10).
- **MAC MILLAN, Palgrave.** *The humanitarian response index 2008: Donor Accountability in Humanitarian Action,* DARA, 2008. 295 P. IBN 978-0-230-22196-3.
- **DA SILVA, Jo.** *Lessons from ACEH: Key considerations in post-disaster reconstruction.* Pratical Action Publishing, 2010. 96 P. ISBN 978 1 85339 700 4. www.dec.org.uk/download/721/lessons-from-aceh.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **FDF, Solidarité Tsunami: de la vague destructrice à la vie reconstruite.** FDF, 2008. 32 P. ISBN 2.914404.35.2. www.asiedusud.fdf.org/bilan2008/realisations/Brochure_Tsunami4ans.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **GOOD HUMANITARIAN ASSISTANCE.** *Report 2009 Good humanitarian Assistance,* Good humanitarian assistance, 2009. 128 P.
- **JAEGGI, Peter. ; JEANNERET, Roland. ; DE PALEZIEUX, Caroline. ,** *La chaine du bonheur dit merci à la Suisse.* Chaine du bonheur, 2009. 4 P. www.bonheur.ch/fr.html (Dernier accès 13.04.10).

- **OCDE.** *Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, 2007. 4 P. www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf (Dernier accès 13.04.10)
- **OCDE.** *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*, 2005. 26 P. www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **OCDE.** *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris : rendre l'aide plus efficace d'ici 2010, Chapitre sur Haïti*. 2008. 14 P. www.oecd.org/dataoecd/62/9/42543794.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **OCDE.** *Plan de suivi de la mise en œuvre des principes : Méthodologie proposée pour le suivi de la mise en œuvre des principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, 2009. 26 P. www.oecd.org/dataoecd/36/28/42326641.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **OCHA.** *Haiti earthquake: 2010 flash appeal*. ONU, 2010. 92 P. www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/SODA-7ZQPUC?OpenDocument (Dernier accès 13.04.10).
- **SOUBLIN, Michel. COHAS-BOGEY, Cyrillon.** *Le baromètre de la confiance Vague 2*. Comité de la Charte. T.N.S. Sofres, 2008. 26 P. www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Enquete_Comite_de_la_Charte_TNS_Sofres_2008-2.pdf (Dernier accès 13.04.10).
- **TELFORD, John. ; COSGRAVE, John.** *Joint evolution of the international response to the Indian ocean tsunami: synthesis report*. T.E.C., 2006. 174 P. Tsunami evaluation coalition : Synthesis report and thematic evaluation set.. ISBN 0-850003-807-3. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **DE VILLE DE GOYET, Claude. ; MORINIERE, Lezlie.** *The role of needs assessment in the tsunami response*. T.E.C., 2006. 120 P. Tsunami evaluation coalition: Synthesis report and thematic evaluation set.. ISBN 0-85003-808-1. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **BENNET, Jon. BERTRAND, William. ; HARKIN, Clare. ; SAMARASINGHE, Stanley. ; WICKRAMATILLAKE, Hemantha.** *Coordination of international humanitarian assistance in tsunami-affected country*. T.E.C., 2006. 88 P. Tsunami evaluation coalition: Synthesis report and thematic evaluation set. . ISBN 0-85003-811-1. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **IAN, Christoplos.** *Links between relief, rehabilitation and development in the tsunami response*. T.E.C., 2006. 98 P. Tsunami evaluation coalition: Synthesis report and thematic evaluation set.. ISBN 0-85003-810-3. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **SCHEPER, Elisabeth. ; PARAKRAMA, Arjuna; PATEL, Smruti.** *Impact of the tsunami response on local and national capacities*. T.E.C., 2006. 117 P. Tsunami evaluation coalition: Synthesis report and thematic evaluation set. . ISBN 0-85003-812-X. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **FLINT, Michael. ; GOYDER, Hugh.** *Funding the tsunami response*. T.E.C., 2006. 56 P. Tsunami evaluation coalition: Synthesis report and thematic evaluation set. . ISBN 0-85003-810-3. www.alnap.org/initiatives/tec.aspx (Dernier accès 13.04.10).
- **UNITED NATIONS.** *Indian Ocean: Earthquake-Tsunami*. United Nations, 2005. 145. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)

- **UNITED NATIONS.** *Syria Drought response plan.* United Nations, 2009. 42. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)
- **UNITED NATIONS.** *Angola: 2009 Response plan: To address the needs of Angolans expelled from the DRC.* United Nations, 2009. 25. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)
- **UNITED NATIONS.** *Burkina Faso : Flash appeal 2009.* United Nations, 2009. 35. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)
- **UNITED NATIONS.** *Yemen: Revision flash appeal 2009.* United Nations, 2009. 46. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)
- **UNITED NATIONS.** *Lao People's democratic Republic flash appeal.* United Nations, 2009. 37. www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 17.02.10.)

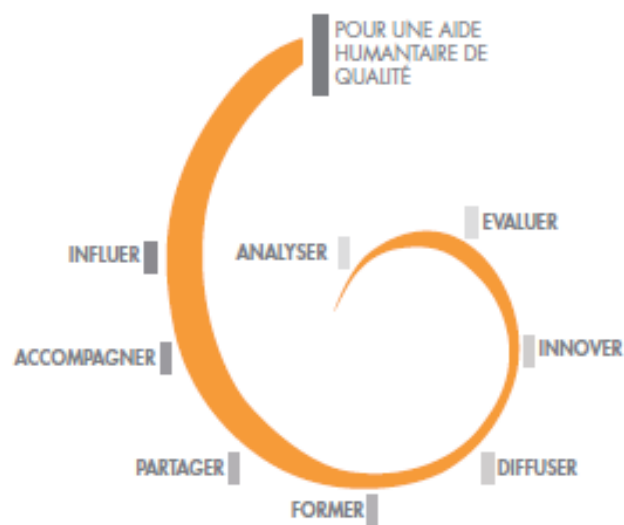
- **Sitographie :**

- T.E.C. (*Tsunami Evaluation Coalition*), www.alnap.org (Dernier accès 18.02.10).
- REVEL, Renaud. Haïti sème le trouble entre médias et ONG, www.blogs.lexpress.fr (Dernier accès 17.02.10).
- Chaîne du bonheur, www.bonheur.ch/fr.html (Dernier accès le 18/02/10).
- *Disaster Emergency Committee*, www.dec.org.uk (Dernier accès le 18/02/10).
- Fondation de France, www.fondationdefrance.org (Dernier accès le 18/02/10).
- Paccard, Pauline. Haïti à la une des quotidiens, www.france24.com (Dernier accès 17.02.10.)
- *Background to GHD*, www.goodhumanitarianandonorship.org (Dernier accès 22/02/10).
- Centre d'information du gouvernement Haïtien, www.haitiseisme2010.gouv.ht (Dernier accès 17.02.10).
- Haïti en direct grâce aux réseaux sociaux, www.infopresse.com (Dernier accès 08.02.10).
- Ayad, Christophe. Confusion des secours en Haïti : pays sans tête, www.lemonde.fr , (Dernier accès 17.02.10).
- Haïti dévasté après un violent tremblement de terre, www.lemonde.fr (Dernier accès 08.02.10).
- A Haïti, le chaos après le séisme, www.liberation.fr (Dernier accès le 12.02.10).
- 1212 pour Haïti, www.main.1212.be (Dernier accès le 13.04.10).
- *Humanitarian appeal*, www.ochaonline.un.org (Dernier accès 23.02.10).
- *Financial Tracking Service*, www.ocha.unog.ch/ft (Dernier accès 23.02.10).
- *DAC News (Ideas o aid)*, www.oecd.org (Dernier accès 22.02.10).
- Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires, www.oecd.org/cad/etatsfragiles (Dernier accès 22.02.10).

- *One response*, www.oneresponse.info (Dernier accès 23.02.10).
- Consortium Belge pour l'urgence, www.oxfamsol.be (Dernier accès le 13.04.10).
- *Financial Tracking Service*, www.reliefweb.int/fts (Dernier accès 13.04.10).
- Déry, Patrick. Poids médias : Haïti la nouvelle de la décennie, www.trente.ca (Dernier accès 17.02.10).
- Centre d'actualité de l'ONU, www.un.org/news (Dernier accès 23/02/10).

- **Articles de périodiques en ligne sur internet :**

- Tsunami : comment vos dons sont utilisés. *La vie* [en ligne], 2005, n°3112. pp. 35-61.
www.amisdelavie.org/IMG/pdf/yInc_IVRencontresHumanitaireDossierTsunami.pdf
(Dernier accès le 17.02.10)
- La polémique sur les dons pour Haïti. *L'express* [en ligne], 2010, www.lexpress.fr/actualite/societe/polemique-sur-les-dons-pour-haiti_847047.html
(Dernier accès le 05.02.10).
- Tsunami : Que sont devenus vos dons ? *L'express* [en ligne], 2005, www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/que-sont-devenus-les-dons-du-tsunami_483781.html (Dernier accès le 30.11.09).



Le Groupe URD (Urgence-Réhabilitation-Développement) est un institut associatif de recherche, d'évaluation, de production méthodologique et de formation travaillant à l'amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées.
 Pour en savoir plus : www.urd.org